

Documents inédits sur l'histoire de la révolution dans l'Evêché de Bâle, informations du correspondant bernois (1793 - 1798) (Suite et fin)

Autor(en): **Folletête, M.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Actes de la Société jurassienne d'émulation**

Band (Jahr): **7 (1898)**

PDF erstellt am: **13.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-555209>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

DOCUMENTS INÉDITS

SUR

L'HISTOIRE DE LA RÉVOLUTION

dans l'Evêché de Bâle

Informations du Correspondant bernois

(1793 - 1798)

(SUITE ET FIN)

29 janvier 1796.

J'ai l'honneur de confirmer mon rapport du 22 du courant.

Il n'y a rien de nouveau parmi les troupes sur nos frontières.

A la fin de la semaine passée, et au commencement de celle-ci, plusieurs corps français ont traversé le pays de Montbéliard et le Mont-Terrible pour se rendre dans la Franche-Comté, où il y a des insurrections.

5 février 1796.

J'ai l'honneur de confirmer mon rapport du 19 janvier passé.

Depuis deux jours, beaucoup de troupes sont entrées

dans le Mont-Terrible, et on a préparé hier des logements non seulement dans tous les villages, mais aussi dans chaque métairie, tout le long des frontières de l'Erguel, de Bellelay et de la Prévôté, pour un grand nombre de nouvelles troupes qui y doivent arriver ce soir et demain, pour renforcer celles qui y sont déjà. Depuis huit jours la désertion était grande parmi ces dernières.

Au commencement de ce mois, plusieurs bataillons ont encore traversé le Mont-Terrible pour se rendre dans la Franche-Comté, pour devenir plus sérieuse. On y a arrêté, et on y arrête encore tous les prêtres insermentés qu'on peut saisir, et on vient de guillotiner un capucin insermenté, aux environs de Vesoul.

De Paris, on a envoyé deux Jacobins à Porrentruy, pour être membres du Directoire du département.

On commence à vendre les églises dans le Mont-Terrible, mais jusqu'à présent on n'en a pu vendre qu'une seule. Maintenant, on menace d'abattre celles qu'on ne peut pas vendre.

Le grain a renchéri à Porrentruy, dans un seul jour, de 4 & 10 s. à 7 & de France le boisseau.

Les soldats français disent publiquement qu'ils ne veulent plus servir si l'on ne fait pas la paix. Ils sont effectivement très mal, ils n'ont pas à vivre, et les habitants ne peuvent plus les assister. Un grand nombre fait le métier de brigand, en forçant le monde sur les chemins, le sabre à la main, de leur donner de l'argent : ils se contentent avec peu. Au reste, ils ont des habits neufs.

28 avril 1796.

Il n'y a rien de nouveau parmi les troupes sur nos frontières.

Jusqu'à présent, il m'a été impossible de savoir approchant, le nombre des troupes qui se trouvent dans le Mont-Terrible. Car, dans un tel village, il y a une compagnie, dans un autre seulement une demi-compagnie, dans un autre encore, il n'y a que 30, 24 ou 20 hommes.

Mais il est sûr que les compagnies ne sont pas complètes, malgré les incorporations dernièrement faites, car il y en a où manquent 15, 20 ou 25 hommes. Aussi est-il certain que depuis que les Français occupent le

pays, il n'y en a jamais eu un aussi grand nombre comme actuellement.

On dit qu'elles n'y resteront que jusqu'à l'ouverture de la campagne, qui doit être entreprise vers la fin de ce mois, où elles descendront sur le Rhin.

13 mai 1796.

Les troupes sur notre frontière ont été relevées par d'autres au commencement de cette semaine, mais leur nombre ne monte qu'à un tiers de celles qui sont parties pour l'Alsace.

15 mai 1796.

J'ai l'honneur de Vous accuser la réception de Vos ordres du 13 du courant, et, en conséquence, de Vous marquer que lorsque j'ai écrit mon dernier rapport le 12 au soir, le même jour, après-midi, le nombre des troupes sur nos *extrêmes* frontières était effectivement ou à peu près, comme je l'avais annoncé ; mais, le même soir et le lendemain, il y a été tellement augmenté, que dans les villages des *Genevez*, *La Joux*, et les hameaux de *Fornet-Dessus*, *Rebévilliers*, et les *métairies*, ou ce qu'on appelle communément la *Courtine de Bellelay*, il y a actuellement deux compagnies.

Toutes les frontières du Mont-Terrible, depuis *La Ferrière* dans le haut Erguel, sont également garnies d'un nombre considérable de troupes ; mais il n'y a nulle part jusqu'à présent, de canons.

Le 12 au soir, sont encore arrivés 200 cavaliers à Delémont, dont le lendemain, une partie a été envoyée à *St-Brais* et à *Montfaucon*, deux postes d'où ils pourront se porter facilement soit à La Ferrière, soit à Bellelay ; et l'autre vers Porrentruy.

Pendant que les troupes sur nos *extrêmes* frontières ont été relevées, comme j'avais annoncé, celles dans l'intérieur ne l'ont pas été.

Le nombre des troupes dans le Mont-Terrible, c'est-à-dire depuis le Doubs jusqu'à Delémont, n'est pas bien connu, car les avis diffèrent jusqu'à ce moment là-dessus, dont quelques-uns le font monter à trois et d'autres jusqu'à cinq mille.

Le but de cette augmentation inopinée doit être, suivant le dire de quelques officiers, de former un camp *aux Rangiers*, suivant d'autres, *près de La Joux*; d'autres veulent assurer que ces troupes sont destinées pour empêcher l'armée du prince de Condé, après avoir traversé le territoire suisse, d'entrer dans le Mont-Terrible; enfin d'autres disent que ces troupes doivent occuper tout le reste des Etats du prince-évêque de Bâle, et nomment *la Prévôté et l'Erguel*. Depuis deux jours, les adhérents français dans ces deux derniers pays sont au comble de leur joie.

J'espère d'apprendre quelque chose de plus positif, soit du nombre, soit du but de ces troupes, par le retour de mon exprès, que j'ai envoyé hier au soir dans l'intérieur auprès de mes connaissances qui sont en état d'apprendre et de connaître, autant qu'il est possible dans ces cas, ce qui pourra être préjudiciable ou dangereux pour le L. Corps helvétique; et dès que j'en recevrai des avis, je ne manquerai pas de Vous les communiquer sur le champ, s'ils sont intéressants, par un exprès, et s'ils ne le sont pas, par la poste.

Pour ce qui concerne le bruit « qu'il y ait des agents et des gens de la Prévôté qui achètent sur les frontières de la France toutes sortes de vivres et de comestibles, et ensuite les envoient à l'armée de Condé », j'ai l'honneur de vous assurer que ce bruit est sans fondement pour la partie supérieure de la Prévôté, et demain je serai instruit de ce qui se passe par rapport à cela, dans la partie inférieure; mais je crois pouvoir affirmer d'avance qu'il en sera de même comme ici, car nos voisins français sont eux-mêmes dénués de vivres et de comestibles, et seulement quelques-uns d'entre eux ont quelques boisseaux de blé à vendre, et celui qui sort clandestinement reste dans la Prévôté. D'ailleurs, les frontières sont si bien gardées par les employés et les militaires, qu'il est très difficile de sortir deux boisseaux à la fois sur le dos. Le petit nombre de bœufs et de chevaux qu'on peut sortir, quelquefois restent ou sont revendus dans la Prévôté.

Les bœufs gras ou mi-gras qui passent depuis cinq ou six semaines par la Prévôté, viennent du pays de Neuchâtel, dont les conducteurs disent qu'ils le mènent tantôt à Bâle, tantôt à Huningue.

17 mai 1796.

Il n'y a rien de nouveau parmi les troupes sur nos frontières.

Je viens d'apprendre par mon exprès envoyé dans l'intérieur du Mont-Terrible, qu'il n'y a pas beaucoup de troupes ; que leur nombre consiste actuellement tout au plus en 2,000 hommes, depuis le Doubs jusqu'à Delémont ; mais journellement il y en arrive et part de même.

Les adhérents français dans l'Erguel ont demandé que les Français occupassent leur pays : le perruquier Lémane à Porrentruy, et son frère l'ex-abbé, député du Mont-Terrible à la Convention nationale, les doivent appuyer.

Les Français doivent véritablement avoir des vues sur la Prévôté et l'Erguel ; cependant, on ne croit pas qu'ils entreprendront quelque chose de ce côté, s'ils n'ont pas une supériorité décidée sur les Autrichiens sur le Rhin.

Il y a 30 cavaliers à St-Brais et 40 à Montfaucon, sans les officiers : on dit qu'ils repartiront, parceque, malgré les plus fortes menaces, ils n'y trouvent absolument pas de subsistances pour leurs chevaux, et les soldats sur nos frontières sont souvent deux à trois jours sans pain.

On continue de parler d'un camp aux Rangiers, et au lieu de celui près de La Joux, on en place un autre près Saignelégier, au centre de la Franche-Montagne, et vis-à-vis de celui du Val de St-Imier. Toutes ces troupes n'ont point de canons.

Personne de la Prévôté inférieure n'a jamais envoyé de vivres ou comestibles à l'armée de Condé, ni ailleurs, comme je viens d'être instruit positivement.

La semaine passée, on a sorti nuitamment du Mont-Terrible 100 boisseaux de grains à la fois à Tramelan, venant de Porrentruy, mais pas un seul grain en est sorti de cette commune : tout y sera consommé.

Samedi, le 21 du courant, j'aurai l'honneur de Vous envoyer encore un rapport.

20 mai 1796.

Depuis mon dernier, du 17 courant, lequel j'ai l'honneur de confirmer, il n'y a point de changement parmi les troupes sur nos frontières.

La cavalerie qui est à St-Brais et à Montfaucon ne par-

tira pas, puisqu'on y amène du foin et de la paille, mais l'avoine leur manque. Les soldats disent qu'ils entreront dans la Prévôté et l'Erguel.

Un agent du pouvoir exécutif de France a passé à Bel-lelay, venant du pays de Vaud, où il est entré par Genève. Je n'ai pas pu savoir son nom : c'est un homme de 40 à 42 ans, taille 5 pieds et 2 à 3 pouces environ, replet, un noireau qui porte une courte queue épaisse.

Rengguer doit être présentement à Vaufré à quelques lieues de Porrentruy.

C'est le maire Liomin de Sonvillier en Erguel, et depuis quelques semaines encore, David Bueche, de Malleray, dans la Prévôté, maître d'école à Courtelary, qui sont à Paris pour opérer et presser l'incorporation de leur pays à la France.

M. le bandelier vient de me dire que le Prince avait écrit de Constance au Chapitre de Moutiers, qu'il devait vendre ses possessions dans la Prévôté.

21 mai 1796.

Je viens de recevoir dans ce moment un avis certain d'un homme qui vient de donner la tournée par ordre.

Il est positif qu'il n'y a dans le Porrentruy jusqu'à Blâ-mont, que trois mille et quelques cents hommes. On a été obligé de tirer 300 hommes des environs de Stras-bourg pour garder les magasins qui sont entre Brisach et Huningue.

Il y a deux mille hommes de garnison à Besançon.

On compte près de quatorze cents hommes effectifs, depuis et y compris *Blamont* jusqu'à la *Chapelle des Bois* en comptant Morteau, Pontarlier, le château de Joux, Jougne, et tout ce qui est le long du val de Mouthe.

Il n'y a que six cents hommes dans le Jura, et le 24 de ce mois, il doit y en arriver trois cents de plus, qui sont destinés particulièrement pour le val de *Miège* situé entre le château de Joux et Salins.

On peut compter sur tous les détails relatifs à ces objets.

Dès qu'il y aura le moindre changement j'en donnerai avis.

24 mai 1796.

J'ai l'honneur de confirmer mon rapport du 20 du courant.

Il n'y a rien de nouveau parmi les troupes sur nos frontières, et tous les avis confirment que leur nombre ne dépasse pas deux mille hommes, dans l'étendue déjà marquée.

L'agent du pouvoir exécutif, duquel j'ai fait rapport dans mon précédent, est revenu de Porrentruy et retourné en Suisse, le 21.

Depuis mon dernier, j'ai encore été averti que David Bueche travaille avec Liomin, à Paris, à la réunion, le premier de la Prévôté, et l'autre de l'Erguel, et les adhérents français dans la Prévôté disent publiquement qu'ils se réjouissent déjà de l'arrivée des Français dans le pays, et qu'ils l'attendent avec impatience.

On continue de dire dans le Mont Terrible que ces deux pays seront réunis.

Les bœufs gras qu'on fait passer depuis environ un mois par la Prévôté, viennent de l'Erguel et de plus loin, et même quelques-uns de la France : on les conduit à Bâle par le Gännsbrunnen dans le canton de Soleure.

Un de leurs conducteurs a dit qu'ils sont pour l'armée de Condé, et on le croit généralement ici. Les entrepreneurs sont en partie les mêmes que ceux qui ont livré pendant plusieurs années des bœufs aux Français, et en partie de nouveaux : ces derniers d'ailleurs, des plus zélés adhérents français.

Dans ce moment, on vient me dire que les Français auraient demandé au Conseil à Moutier, qu'on ne devrait plus laisser passer de bœufs gras pour l'armée de Condé, au moins ceux qui viennent de la France. Vous serez instruit par mon premier si cela est fondé ou non.

29 mai 1796.

J'ai l'honneur de confirmer mon dernier du 24 du courant.

Mon rapport ordinaire du 27 était sur le point de partir lorsqu'un exprès de Porrentruy est arrivé pendant la nuit, pour m'avertir que la cavalerie dans le pays d'Ajoie avait

inopinément reçu, le soir, l'ordre de partir pour entrer dans la Prévôté et l'Erguel comme on en répandait le bruit. Pendant que le premier était encore chez moi, un autre exprès arriva d'un autre côté du Mont-Terrible pour me prévenir que non seulement la cavalerie à St-Brais et à Montfaucou, mais aussi l'infanterie dans les autres villages, avait reçu le même ordre le soir. Je n'ai pas voulu envoyer ledit rapport sans être auparavant positivement instruit de la destination de ces troupes : pour cet effet, je me suis rendu sur les extrêmes frontières, où j'ai appris, environ à 8 heures du matin, par un autre exprès et d'autres occasions, que la cavalerie a pris sa route vers le Rhin, et l'infanterie qui était plus en arrière, a relevé celle-ci sur nos extrêmes frontières.

Je craignais d'autant plus, puisque je fus instruit, encore la veille, que David Bueche, maître d'école à Courtelary, était de retour de Paris, où il a travaillé de concert avec le maire Liomin, à la réunion des deux pays à la France, et que les Jacobins de ces contrées y disent assez hautement que cette réunion se fera sous peu de temps, et que les Français occuperaient tous les Etats du ci-devant prince-évêque de Bâle, jusqu'à l'Aar et jusqu'au lac de Bienne, à quoi se joignit encore le contenu d'un (*sic*) circulaire que les insurgents de Courtelary ont envoyé non seulement à toutes les communes de l'Erguel, mais aussi à la Régence à Perles, et même au prince à Constance, par lequel ils se déclarent, comme on m'a assuré, absolument indépendants dudit prince et de son Chapitre. Je ne doute pas que LL. EE. en auront reçu une copie.

Depuis quelque temps, les Jacobins de la Prévôté ont aussi semé la doctrine parmi le peuple, que c'est à lui de se donner un maître tel qu'ils jugeraient à propos, ce qui a donné l'existence à deux partis, dont le premier est le plus nombreux, composé de gens de bien et de ceux qui aiment la tranquillité, mais qui est en même temps nonchalant, et vit dans une sécurité profonde, se reposant entièrement sur la protection paternelle de LL. EE. ; qui dit : « En cas que notre prince ne peut plus revenir, nous souhaitons d'être sujets de LL. EE. de Berne, comme nos anciens et généreux protecteurs. » Je dis avec connais-

sance que ce parti est infiniment plus nombreux, mais jusqu'ici insuffisant.

Le second parti est composé de Jacobins et d'autre rebut, très actif et intrigant, et en correspondance avec les Jacobins en France : ce parti veut absolument se réunir à la France. Encore hier au soir, j'ai reçu l'avis de très bonne part, que ce dernier parti travaille non seulement à force à cette réunion, mais qu'il y était déjà beaucoup avancé, et que *sous peu elle aurait lieu*.

Les chefs de cette trame sont les parents du susdit maître d'école à Malleray, et les parents de Liomin à Moutier, auxquels se sont joints comme chorus les Jacobins de Tavannes, Reconvillier, Loveresse, Pontenet, Bévillard, etc.

J'ai donné commission à des personnes affidées d'approfondir cette trame, autant que possible chez leurs amis qui sont portés pour la France, mais point du tout Jacobins, et encore moins souhaitent-ils d'être réunis à la France, auxquels les Jacobins d'ici donnent cependant leur confiance.

La plupart des chevaux de ces cavaliers qui viennent de partir sont attaqués de la *morve*. Ils en ont fait tuer plusieurs pendant leur séjour dans le pays. Cette maladie règne fortement dans la cavalerie française sur le haut Rhin.

Les bœufs qu'on amène depuis l'Erguel, etc., à Bâle, ne passent plus par la Prévôté : ils prennent la route de Soleure. etc.

Il s'est confirmé que les Français ont fait au Conseil de la Prévôté la demande de laquelle j'ai fait mention dans mon dernier rapport.

10 juin 1796.

J'ai l'honneur de confirmer mon dernier du 3 du courant.

Environ deux tiers des troupes qui étaient cantonnées depuis le Doubs jusqu'à Délémont inclusivement, sont partis pour Reinach près de Bâle, de sorte qu'il n'y a plus que 7 à 800 hommes dans la partie supérieure du Mont-Terrible.

J'ai reçu de Delémont l'avis que les Français veulent

absolument prendre possession du village de Montsevelier, qui fait partie de la Vallée ou du baillage de Delémont, mais entièrement enclavé, d'un côté dans le canton de Soleure, et de l'autre dans la Prévôté sous les Roches. Ce village jusqu'à présent, à cause de son local, n'a pu encore être réuni au département du Mont-Terrible (*). Il y a environ trois ans que les Français l'ont déjà voulu occuper, en voulant faire passer les troupes par la Prévôté, mais les Prévôtois sous les Roches les ont fait retourner sur leurs pas.

12 juin 1796.

Depuis le 10 du mois de juin, les troupes françaises ont été renforcées, tant sur les frontières que dans l'intérieur du Mont-Terrible, de sorte que leur nombre peut monter, selon les différents avis que j'ai reçus, environ à 1500 hommes, dans la partie supérieure déjà connue du département.

1^{er} juillet 1796.

J'ai l'honneur de confirmer mon dernier du 24 juin.

Il n'y a rien de nouveau parmi les troupes sur nos extrêmes frontières, car, à une lieue plus en arrière et dans l'intérieur du Mont-Terrible, il n'y en a plus ; mais toutes ces frontières sont bien garnies. Par exemple, dans la commune des Genevez, il y a 100 hommes ; dans celle de La Joux, il y en a 80, et ainsi jusqu'à La Ferrière, en haut de l'Erguel, sur les frontières du Comté de Vallangin.

L'ordre est arrivé dans le département du Mont-Terrible que le sixième homme depuis l'âge de 16 ans jusqu'à 60, doit partir, ce qui occasionnera une nouvelle émigration ou un soulèvement, car tout est en fermentation dans les départements limitrophes, comme je viens d'être averti de très bonne part et dans le plus grand secret. On déteste le gouvernement actuel : on ne veut absolument pas recevoir les mandats ou autres papiers.

(*) L'enclave de Montsevelier, bien qu'appartenant au district de Deémont, n'a été occupée par les Français qu'en décembre 1797, lors de l'annexion à la République française de la Prévôté de Moutier, de l'Erguel, Neuveville et Bienne.

Ceux qui ont acheté des biens nationaux ne peuvent pas trouver des ouvriers, malgré qu'ils veulent les payer d'avance en numéraire et à un fort haut prix.

Les 27 et 28 juin, on a envoyé du Mont-Terrible une grande quantité de chars en Alsace, pour y chercher des blessés et les transporter à Porrentruy.

15 juillet 1796.

Depuis mon dernier du 8 courant, lequel j'ai l'honneur de confirmer, il ne s'est rien passé de nouveau parmi les troupes sur nos frontières, elles y sont toujours au même nombre.

Lundi 11 de ce mois, sont arrivés à Porrentruy 154 hommes venant de l'intérieur, mais ils n'y resteront que jusqu'à ce qu'ils seront joints encore par d'autres, et ils se rendront ensuite ensemble sur le Rhin.

Les Français font des préparatifs pour former deux camps, l'un près de Montbéliard et l'autre près de Blamont, qui, selon toutes les apparences, ne seront pas considérables.

20 juillet 1796.

J'ai l'honneur de confirmer mon dernier du 15 du courant.

Il n'y a rien de nouveau parmi les troupes sur nos frontières.

Le camp près Montbéliard doit déjà exister, mais le nombre des troupes qui s'y trouvent est encore inconnu à cause de la distance.

Le séjour du prince-évêque à la Neuveville (*) donne tant d'ombrage aux Français, qu'ils menacent sérieusement de se rendre aussi maîtres de tous les Etats ci-devant dépendant de lui, dont ils ne sont pas encore en possession, et de les réunir au département du Mont-Terrible.

(*) Le prince-évêque François-Xavier de Neveu, se fiant aux progrès des armées impériales, s'était transporté à Neuveville, dans le but d'affirmer sa souveraineté ; il comptait y faire sa résidence, en attendant que les événements eussent amené la restauration de son pouvoir temporel. Mais, sur les réclamations menaçantes de la France, il dut quitter Neuveville huit jours après son arrivée, pour se retirer au monastère de St-Urbain, où il résida jusqu'à la fin de 1797.

On parle de nouveau de faire marcher le sixième homme pris au choix.

Chaque cultivateur dans ledit département a été obligé de déclarer combien de boisseaux il a semé de chaque espèce de graine, et combien il croit en retirer, tant en graines qu'en paille; de même, combien de chars de foin il a fait et fera encore.

M. l'abbé de Bellelay est allé aujourd'hui à la Neuveville pour prier le Prince de partir de cette ville.

22 juillet 1796.

J'ai l'honneur de confirmer mon dernier du 20 du courant.

Il n'y a rien de nouveau parmi les troupes sur nos frontières.

La nuit passée, j'ai reçu, par un exprès du Val de St-Imier, l'avis suivant : que les insurgents de ce pays ont, à l'occasion de l'arrivée du prince-évêque à la Neuveville, de nouveau demandé au Directoire, à Paris, la réunion de leur pays au Mont-Terrible, et maintenant, qu'ils assurent que cette réunion aura lieu sous peu de jours.

A Nidau, ce 23 juillet 1796.

A Monsieur Wurstemberger, seigneur grand-bailli
à Nidau.

En arrivant ici à 9 heures du matin, j'ai appris que Vous, Monsieur, serez absent pendant toute la journée. Comme le sujet pour lequel je suis venu expressément ici, me paraît assez important pour être communiqué sans retard à LL. EE., je prends la liberté de Vous l'exposer aussi succinctement que possible.

Ayant appris seulement hier, qu'il y a quelque temps on aurait proposé à LL. EE., de la part de la Prévôté, de faire de ce pays une République isolée, sous Leur haute et puissante protection, j'ai l'honneur d'assurer positivement et *en confidence*, que cette proposition est *absolument contraire aux vœux de la grande majorité des habitants dudit pays*, dont on peut compter environ 1080 qui ont des suffrages, desquels tout au plus 50 sont portés

pour la réunion à la France. Quelques douzaines d'ambitieux, qui se flattent de pouvoir participer au gouvernement et aux autres charges, sont *les seuls qui désirent cette république isolée*. Mais tout le reste, *qui d'ailleurs n'a jamais été consulté sur cette importante affaire, souhaite ardemment d'être sujets de LL EE., et leur pays incorporé à Leurs Etats, comme un baillage, en conservant ses droits et franchises*.

Si ces vœux de quelques douzaines d'hommes ambitieux et intéressés, dont peut-être dix savent ce projet, seraient accomplis, il en résulterait le plus grand malheur, car *la grande majorité*, plutôt que d'être gouvernée par ses concitoyens, *demanderait la réunion à la France*, et dans ce cas, au lieu de conserver le *local précieux* pour le L. Corps helvétique, il tomberait entre les mains de ceux qu'on voudrait éloigner.

L'anarchie, quoique déjà à un haut degré, malgré qu'on ait choisi les meilleurs sujets pour assesseurs du Conseil, serait au dernier degré, lorsque la cabale, les intrigues, l'argent, etc., les remplaceraient par des ambitieux, des athées, des hommes sans mœurs et sans conscience, et les finances seraient encore plus mal administrées, puisque déjà quelques-uns des plus mauvais sujets du pays ont trouvé moyen de s'y trouver. En un mot, le pays serait totalement perdu.

En cas que Vous, Monsieur, trouverez ces raisons assez importantes pour les mettre sous les yeux de LL. EE., je voudrais Vous prier de Leur faire observer avant qu'Elles donnent leur consentement à l'existence de cette nouvelle république, qu'Elles daignent y envoyer de Leur part un commissaire, pour recueillir les suffrages de chaque individu de la Prévôté sur cet objet, précisément comme c'est l'usage à l'élection d'un bandelier.

Ce serait maintenant le moment où LL. EE. pourraient acquérir ce pays à de bonnes conditions, si des raisons politiques à nous inconnues ne l'empêchent pas. LL. EE. peuvent positivement compter sur les suffrages de tout le peuple, excepté peut-être 80 ; mais ceux-ci, par politique, se rangeraient aussi de leur côté.

Au reste, j'ai encore l'honneur de Vous assurer, Monsieur, de la part de MM. les pasteurs, qu'ils ne veulent

absolument point d'autre souverain que LL. EE. : je crois pouvoir assurer la même chose du clergé catholique.

Enfin, si Vous, Monsieur, me jugez capable d'être de quelque utilité dans cette affaire, de quelque manière que ce soit, je Vous prie de m'envoyer Vos ordres par un exprès, afin que je puisse faire voir à LL. EE. que je me ferai une gloire et un devoir de remplir ce dernier, comme un fidèle et loyal sujet, dans chaque circonstance.

J'ai l'honneur d'être, avec un profond respect, Monsieur,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

BISCHOF.

En transmettant cette lettre à son gouvernement, le grand bailli Wurstemberger fait observer qu'au cas où il serait question d'une négociation pour l'acquisition de la Prévôté, le correspondant ne serait pas, à ses yeux, la personne qualifiée pour mener l'affaire à bonne fin. L'affaire fut examinée le 27 par le Conseil secret, qui refusa de se prêter à aucun pourparler dans ce sens. « Bien que, dit la lettre envoyée au grand bailli de Nidau, nous ne négligions aucune occasion de nous occuper de la Prévôté, afin que la sécurité de la Confédération ne souffre aucun détriment, nous ne pouvons cependant, quant à présent, entrer en matière sur le projet d'acquisition de cette contrée. En revanche, Nous Vous recommandons tout spécialement d'avoir un œil vigilant sur tout ce qui peut s'y passer, et de Nous en faire part incontinent. Nous Vous abandonnons le soin de faire savoir à Votre correspondant, Notre refus d'entrer en matière sur ses propositions. »

21 octobre 1796.

J'ai l'honneur de confirmer mon dernier du 14 du courant.

Les 150 hommes de troupes françaises sur nos extrêmes

frontières viennent d'être relevés par 150 autres. Je ne sais pas encore s'il y en a aussi dans les villages plus en arrière ; mais je le saurai encore cette nuit, ou demain de grand matin, aussi bien que leur nombre. Je me dirigerai en conséquence.

La contagion sévit aussi cruellement parmi les bêtes à cornes dans le ci-devant baillage de Lauffen au-dessous de Delémont.

30 octobre 1796.

Depuis mon dernier du 21 courant, lequel j'ai l'honneur de confirmer, les troupes ont encore été renforcées tant sur les extrêmes frontières que dans l'intérieur. Hier, sont arrivées encore beaucoup de troupes à Porrentruy, et ce soir il doit aussi en arriver sur les extrêmes frontières, pour lesquelles on a préparé hier le quartier.

Il y avait, le 27 du courant, dans la partie supérieure du département environ 500 hommes ; je ne connais pas encore leur force actuelle, mais j'espère le savoir après-demain le 1^{er} novembre.

On dit que c'est le général Nouvion qui fait venir tant de troupes de ce côté, sous le prétexte d'empêcher la désertion qui est effectivement très-grande, et les soldats quittent leur corps avec armes et bagages, mais ils se rendent dans l'intérieur, et jusqu'ici, aucun n'a encore passé les frontières de nos côtés ; le véritable but est, comme on le veut assurer, afin qu'il soit exempt d'aller sur le Rhin.

Comme on a changé le cours des postes à Sonceboz et à Bienne, j'ai été obligé de différer mon rapport de vendredi jusqu'aujourd'hui dimanche. Je me rendrai moi-même à Sonceboz pour savoir positivement comme ce cours a été arrangé pour l'avenir, lequel je marquerai ici au bas.

P. S. A l'avenir, la poste partira tous les mardis matin de Sonceboz à Bienne, j'écrirai donc tous les lundis mes rapports ordinaires.

9 novembre 1796.

J'ai l'honneur de confirmer mon dernier rapport du 7 courant.

Hier, sont encore arrivées de nouvelles troupes sur nos

frontières, et celles qui étaient ici depuis quinze jours, partiront le 11 pour Besançon. Quoique je ne sache pas encore le nombre de celles qui restent ici, il est pourtant certain qu'il est plus considérable qu'auparavant.

Ces troupes sont l'arrière-garde de Moreau, dont on veut fondre ensemble cinq et plus de compagnies pour en former une, comme les avis de Porrentruy nous l'assurent.

Le quartier de l'état-major de ces troupes doit être à l'avenir *aux Genevez*. C'est la première fois qu'il est si avancé sur les extrêmes frontières, et encore éloigné de la grand'route.

La contagion s'est aussi manifestée parmi les bêtes à cornes à *Corban*, dans la Prévôté sous les Roches.

Le général Novion n'est pas parti : il était hier à Delémont et il a signé les ordres pour le départ des susdites troupes pour Besançon.

20 février 1797.

Le 15 du courant, on m'annonçait que cinq mille hommes prendraient leurs quartiers d'hiver dans le Mont-Terrible, et le 18 après-midi, il en arriva environ dans la Courtine de Bellelay, c'est-à-dire dans les villages des Genevez, Lajoux et Fornet-dessus.

Jusqu'à ce moment, je n'ai pas encore pu apprendre s'il y en a aussi dans l'intérieur, parceque ces soldats, nouvellement arrivés, ont empêché le monde de venir à Bellelay (*).

On assure que 1500 hommes viendront encore depuis Huningue pour prendre leurs quartiers d'hiver dans le département. J'ai donné commission pour être instruit de leur nombre.

La bande de voleurs dont j'ai fait mention dans mon dernier du 13 courant, lequel j'ai l'honneur de confirmer, consiste en 16 hommes, sans compter leurs femmes et enfants. Ils rôdent maintenant dans les villages et aux

(*) L'émissaire Bischof écrivait ordinairement ses rapports le lundi : il se rendait le dimanche à Bellelay, pour y recueillir ses informations auprès des gens de la Franche-Montagne et de la Vallée de Delémont qui venaient en grand nombre assister au culte et faire leurs dévotions, surtout quand il n'y avait pas de détachements français dans le voisinage.

environs. Il y en a parmi eux qui ont des certificats authentiques, mais vieux, comme ayant été incendiés, qu'ils ont enlevé aux véritables propriétaires : entre autres, il y a une attestation du seigneur grand bailli de Grandson.

20 mars 1797.

J'ai l'honneur de confirmer mon dernier rapport du 13 du courant.

Il n'y a rien de nouveau parmi les troupes sur nos frontières, où il y a encore environ 400 hommes d'infanterie. Les gendarmes, la seule cavalerie qui se trouve dans le Mont-Terrible, ont reçu l'ordre de se rendre sur le Rhin, ce qui a fait que plusieurs d'entre eux sont désertés.

27 mars 1797.

Depuis mon dernier du 20 du courant, lequel j'ai l'honneur de confirmer, la moitié des troupes qui étaient sur nos frontières est partie, de sorte qu'il n'y a plus qu'environ 200 hommes.

La maladie contagieuse parmi les bêtes à cornes s'est de nouveau manifestée à *Courrendlin* village de la Prévôté sous les Roches. C'est une poulmonie.

3 avril 1797.

Il ne s'est rien passé de nouveau parmi les troupes sur nos frontières depuis mon dernier rapport du 27 mars passé, lequel j'ai l'honneur de confirmer.

Mais les avis de très bonne part de Porrentruy, m'annonçant positivement qu'une commission de la Convention nationale à Paris, est de nouveau occupée pour réunir la Prévôté de Moutier-Grandval au département du Mont-Terrible.

9 avril 1797.

J'ai reçu cette nuit un exprès de Porrentruy, qui m'apporta l'avis certain que les envoyés à Paris par les insurgés de l'Erguel pour demander la réunion de leur pays au département du Mont-Terrible, y avaient passé le 4 du courant.

Depuis mon dernier rapport du 3 de ce mois, que j'ai l'honneur de confirmer, j'ai encore positivement appris que l'avocat Morel, en zélé Jacobin (aussi un des factieux de l'Erguel) qui se trouve depuis longtemps à Paris, a écrit à son frère le ministre de Corgémont et aux susmentionnés insurgents, qu'on avait nommé une commission dont Reubel doit être le président, pour faire des recherches exactes comment chaque petit Etat du reste de la principauté du prince-évêque de Bâle, dont les Français ne sont pas encore en possession, est lié au Louable Corps helvétique, et en cas que l'un ou l'autre d'eux n'est pas réellement suisse, de le réunir au Mont-Terrible. Il a conseillé en même temps aux susdits insurgents de profiter de cette circonstance favorable, et d'envoyer des députés à Paris pour demander la réunion de l'Erguel à la France tant désirée, mais qui leur a déjà plusieurs fois échoué ; que c'est sur cela qu'ils ont envoyé les susmentionnés à Paris.

Au reste, il n'y a rien de nouveau parmi les troupes sur nos frontières, et elles sont encore au même nombre déjà connu.

Je n'enverrai point de rapport *ordinaire* pendant le courant de cette semaine, s'il n'y a rien de nouveau ou d'intéressant.

13 avril 1797.

J'ai l'honneur de confirmer mon rapport extraordinaire du 9 du courant.

J'ai été instruit positivement hier, qu'il y a à St-Imier chef-lieu de l'Erguel, un émissaire du Directoire, un ex-représentant du peuple, pour engager les habitants de ce pays à se réunir à la France. Journallement il invite les principaux insurgents à dîner, parmi lesquels se trouve le nommé David Bueche de Malleray, dans la Prévôté de Moutier-Grandval, maître d'école à Courtelary, membre de la Société helvétique d'Olten, et un des chefs des factieux de sa patrie, qui a déjà fait tous ses efforts pour la réunir aussi à la République française.

On m'a en même temps assuré qu'il y avait quatre autres émissaires dans la principauté de Neuchâtel pour le même but.

Au reste, il n'y a rien de nouveau parmi les troupes sur nos frontières.

17 avril 1797.

Depuis mon dernier du 13 du courant, lequel j'ai l'honneur de confirmer, les troupes sur nos frontières ont été renforcées par 150 hommes, de sorte qu'il y a maintenant environ 350 hommes. Les derniers arrivés commencent à désertir.

Le prétendu émissaire du Directoire, nommé *Goujon*, qui se trouve à St-Imier, en Erguel, n'est, suivant toutes les apparences, qu'un imposteur et aventurier, car l'homme de confiance que j'y ai envoyé expressément le 14 à ce sujet, m'a rapporté que Goujon est un soulon, qu'il paye à boire et à manger aux factieux; tant de l'Erguel que d'autres pays qui vont le voir, qu'il se donne effectivement le nom de commissaire de la République française, et qu'il dit publiquement que 12,000 hommes sont en marche pour l'Erguel et la Prévôté et qu'ils arriveront dans trois semaines. Le même soir du 14 de ce mois, quelques hommes inviolablement attachés à leur heureuse Constitution, l'ayant traité comme un imposteur et aventurier, etc., et même insulté, il les a provoqués à se battre avec lui, et en même temps il a demandé des armes; mais lorsqu'ils lui en ont présenté, il a cherché des prétextes pour s'en exempter. Alors les insultes et les railleries ont encore augmenté. Pendant ces entrefaites, ses convives se sont éclipsés, sans oser prendre part à cette querelle, qui a encore continué à 4 heures du matin, le 15, où mon homme a quitté l'auberge des 13 Cantons à St Imier, où Goujon est logé. Il doit avoir beaucoup d'argent et des montres; il parle avec facilité et il a de l'esprit, mais il n'a aucune connaissance politique, au moins il n'en fait pas paraître publiquement.

Je fais le récit de ces scènes, afin que Vous puissiez juger par Vous-même si j'ai raison ou non de prendre cet homme pour un aventurier et imposteur.

La présence de Goujon à St Imier donna lieu à des informations dont le résultat se trouve dans les volumes *Actes du Conseil secret*, aux Archives de Berne.

Ces renseignements trouvent ici leur place.

En mai 1797, le gouvernement bernois avait signalé au gouvernement de la Principauté de Neuchâtel le nommé Goujon, comme se livrant à une propagande plus ou moins secrète contre le gouvernement de Berne. M. de Sandoz, de Travers, président de la Commission secrète établie de la part du gouvernement de la Souveraineté de Neuchâtel et Vallangin, écrit le 15 mai qu'il n'existe point d'émissaire français dans la Principauté, et transmet quelques renseignements concernant Goujon, d'où il résulte que cet individu réside à St-Imier, et que ses allures étranges, ses grandes dépenses avec une joyeuse compagnie dont il s'entoure sans beaucoup de choix, l'absence d'occupations sérieuses qu'il ne couvre qu'imparfaitement par des essais d'achats de montres, ont éveillé l'attention publique.

L'agent employé par l'autorité neuchâteloise ajoute qu'il a reçu d'un ami des renseignements spéciaux et poursuit ainsi : « Je crois que cet homme mérite d'être surveillé ; il ne peut pas être là pour affaires de commerce : il acheta trop peu et son séjour est trop long, sa dépense trop forte et sa conduite n'est point responsive (*sic*) à celle d'un vrai négociant. Il a quelques intentions que le temps développera, et je crains beaucoup qu'elles ne soient déguisées sous le masque de l'horlogerie. Au reste, les Erguelistes en général ne désirent point les Français pour maîtres : leurs vœux sont pour la Suisse ; mais il en faut retrancher Bienne, et plusieurs personnes de l'un et de l'autre parti, m'ont déclaré que s'ils sont forcés de reconnaître une domination soit chez les Français ou à Bienne (Berne?) ils donneront la préférence aux premiers. Ce serait un terrible coup pour nous, cernés de tous côtés, sans cesse exposés aux menaces et à la morgue d'une nation qui connaît sa supériorité, notre existence politique et mercantile serait bien précaire ; aussi j'ai encouragé deux Erguelistes qui sont inquiets de leur sort, en leur persuadant que la Suisse ne les abandonnera pas si leur conduite manifeste la sagesse ; mais qu'ils devraient prendre bien garde de respirer l'air français et ses miasmes pestilentiels qui ont entraîné la putridité parmi tant d'autres peuples. J'ai eu la satisfaction de remarquer qu'ils la craignent autant que nous, mais ils sont alarmés que LL. EE. de Berne paraissent incliner en

faveur de Bienne, et que de leurs députés qui ont été à Sonceboz depuis peu, avaient manifesté un désir de les voir réunis à ladite ville, sous un mode de gouvernement qui ne pouvait pas leur convenir. »

Voici la lettre du correspondant de l'agent neuchâtelois :

« ...Jusqu'à présent on ignore le caractère dont peut être revêtu le sieur Goujon, domicilié à la Maison de Ville à St-Imier. Les uns présument que c'est un émissaire de la République française : les autres, qu'il s'est éloigné de sa patrie comme bien d'autres ; mais la première opinion prévaut dans le public. Si Goujon est chargé de se faire des partisans français dans ce pays, il remplit mal sa tâche, ou ses menées sont bien secrètes, car rien ne transpire dans le public. Quoiqu'homme très instruit, il n'est pas scrupuleux pour le choix des personnes qu'il fréquente, et paraît même porté d'inclination à la dissipation. Le numéraire ne lui manque pas, il a des ressources. Du reste, je ne lui connais aucune menée perfide.

» Il y a environ trois semaines qu'étant à St-Imier, on me présenta le citoyen Goujon pour former sa connaissance, comme étant du même ordre (*). Nous étant tirés à part, il me salua en frère, nous dinâmes ensemble des plus amicalement. Notre entretien fut plutôt celui de deux philosophes que de deux politiques, car de cette dernière matière, nous ne nous en occupâmes que fort à la légère.

» Ledit Goujon m'a dit lui-même être son nom, qu'il était d'Isigny, dans la Normandie, qu'il était né en Angleterre, qu'il avait été Commissaire à Rouen. Il m'a promis de me venir visiter et de cultiver ma connaissance. Voilà, cher ami, tout ce que je puis Vous en dire pour le moment. Si je peux découvrir aujourd'hui, en foire de Renan, d'autres éclaircissements au même sujet, je l'ajouterai au pied de la présente. J'en userai avec toute la discrétion et prudence convenables.

(*) Il s'agit évidemment de la Franc-Maçonnerie.

(**) La ville de Bienne, encouragée par la réception solennelle de son ambassadeur Neuhaus par le Directoire, le 4 novembre 1796, avait noué des négociations actives pour s'annexer l'Erguel, sur lequel son droit de bannière lui conférait déjà la suprématie militaire.

» Je vous dirai encore que journellement des volontaires français arrivent sur nos frontières. Aux Bois qui nous avoisinent, il y a actuellement une centaine de soldats, au lieu d'une douzaine comme ci-devant. Il en est de même à tous les autres postes sur la partie du Mont-Terrible qui nous avoisine, ce qui fait renaître quelques inquiétudes aux bons Erguelistes, pendant que d'autres s'en égaient.

» Il est bien vrai que notre situation politique continue d'être des plus scabreuses. Les Biennois cherchent tous les moyens pour s'arroger la suprématie sur l'Erguel (**). L'une de leurs propositions est des plus ridicules, en ce que pour l'érection du Conseil souverain à Bienne, les trois quarts seraient Biennois et l'autre quart Ergueliste; et pour la défense de la patrie et autres frais de guerre, nous fournissons à proportion de 120 contre 80. C'est si ridicule que tout Ergueliste comprend, et que cela les indispose contre le foyer de notre bannière. Ceci tirera à conséquence, si nos Illustres et Hauts Alliés du Corps helvétique ne prennent en sérieuse considération notre fâcheuse position : il en est temps, ou les divisions, dissensions et désordres renaîtront dans cette partie désorganisée. »

A partir d'avril 1797, nous trouvons la continuation des rapports de l'émissaire bernois. Les inquiétudes s'augmentaient; le gouvernement bernois recevait de tous côtés des nouvelles allarmantes sur le sort réservé à la Suisse. Un officier vaudois, d'Amiel (*), capitaine de la légion de Damas au service impérial avertissait plus tard le Conseil secret du bruit répandu à Fribourg en Brisgau d'un projet de partage entre la République française et l'Empire.

Les rapports suivants sont adressés à M. d'Effinger, grand bailli de Nidau, par exprès payé (**).

(*) Cet officier, que d'aucuns signalent comme émigré français, paraît avoir joué dans les temps qui ont précédé l'invasion de la Suisse par les armées du Directoire, un rôle assez louche.

(**) L'émissaire du bailli de Nidau était un Prévôtois, d'après la lettre du bailli accompagnant les rapports.

30 avril 1797.

Ce n'est qu'aujourd'hui que j'envoie le petit au Sentier ; hier, pluie et neige m'en ont empêché. Il nous est arrivé 50 soldats qu'on dit être envoyés pour empêcher la contrebande et arrêter tous les étrangers non munis de passeports. Ils fulminent contre les calotins, donc ils n'ont point de religion.

Depuis les Bouchoux jusqu'à Pontarlier, il y a un fort cordon tout le long de la frontière. Il vient d'arriver trois bonnes voitures de cartouches à St-Claude. Le commandant place les soldats sans prévenir les municipalités, et ils arrivent sans qu'on n'en sache rien. Les préliminaires de la paix avec l'empereur sont signés ; elle est conclue par l'intervention du prince Charles auprès de Buonaparte. Cela est authentique.

Voilà ce qui est porté sur la nouvelle intitulée : *Manuel du Commerce* du 19 avril : « Strasbourg, 25 Germinal. L'ambassadeur Barthélemy a reçu de nouveau du Directoire l'ordre de déclarer aux cantons suisses que, lorsque leur pays était fermé de tous côtés, ils avaient allégué cette raison pour souffrir des émigrés chez eux ; mais qu'à présent que les chemins étaient ouverts, la République espérait qu'ils les feraient sortir de leur territoire, et n'attendraient pas que les mêmes obstacles vinsent à renaître. »

La foire de Morez demain, celle de Nyon jeudi, et celle de St-Claude samedi, m'obligent d'y aller, à moins que je ne Vous sois de quelque utilité. Je le verrai par ce que le petit m'apportera ce soir.

Mes très humbles respects, etc.

P. S. On dit qu'à Bellefontaine il y a 80 volontaires.

15 mai 1797.

Depuis mon dernier du 8 du courant, il ne s'est rien passé de nouveau parmi les troupes sur nos frontières. Quoique le bruit se soit répandu que la contagion parmi les bêtes à cornes régnait dans la Prévôté, je puis avoir l'honneur d'assurer *positivement* qu'elle n'y règne qu'à Courrendlin, comme je l'ai marqué en son temps dans mon rapport du 27 mars de cette année.

Sur la montagne de Moutier, toutes les bêtes à cornes

se portent bien actuellement, selon le rapport des experts qui viennent d'en faire la visite, et qui la feront dans six semaines pour la troisième et dernière fois. Mais ce qui aurait pu donner lieu à ce bruit, c'est qu'on a émigré beaucoup de bêtes à cornes depuis environ deux mois, du Mont-Terrible en Alsace, où dans cette dernière province la contagion a fait des ravages terribles vers la fin de l'année passée, et pour faire passer ces bœufs, on en a fait de fausses attestations, dont je suis *positivement* instruit, et même le public. Je n'en ai jamais fait mention dans mes rapports, parceque j'étais assuré que ces bœufs n'entreraient jamais dans les États de LL. EE. ni approcheraient de leurs frontières.

18 mai 1797.

Je viens de recevoir l'avis assuré que la contagion fait des ravages terribles parmi les bêtes à cornes, à Porrentruy et dans les villages et métairies d'alentour. Les animaux périssent sans qu'on se soit aperçu qu'ils étaient malades ; on en a beaucoup ouvert et examiné, mais les médecins-vétérinaires du pays (qui ne sont pas bien savants) n'y ont rien pu trouver, à ce qu'ils prétendent, qui marque une altération quelconque dans les parties nobles et viscères ; ils ne savent pas quel nom il faudra donner à cette maladie, encore moins proposer un remède. On fait venir actuellement de l'intérieur de la France un médecin-vétérinaire.

Le village de Courtedoux, proche Porrentruy, a perdu dans quelques jours, la plus grande partie de ses bêtes à cornes ; ainsi encore plusieurs métairies.

Cette maladie a causé une frayeur inexprimable parmi les malheureux habitants de cette contrée ; ils se défont à tout prix de leur bétail, et comme on y engraisse en toutes les saisons beaucoup de bœufs, cette maladie pourrait aussi être portée dans d'autres États, d'autant plus que, depuis quelque temps, les marchands de bœufs, tant de la Prévôté et de l'Erguel que de Langenbruck au canton de Bâle, y achètent de ces bœufs, les sortent clandestinement, font faire de fausses attestations (dont j'ai déjà fait mention dans mon rapport du 15 courant), et comme on m'a assuré, même par un homme qui est

autorisé d'en donner des vraies et imprimées, les conduisent ensuite par la Prévôté, les cantons de Soleure et de Bâle, et les revendent aux bouchers de cette dernière ville.

Le 16 de ce mois, ils ont encore fait sortir une douzaine de ces bœufs, qui ont pris la route dont je viens de parler.

Le même exprès qui m'a apporté cet avis de Porrentruy, m'a encore dit qu'il avait appris en route que plusieurs bêtes à cornes sont aussi mortes à Courtadelle (*sic*) village de la vallée de Delémont, dans le voisinage de la mairie de Courrendlin, où la contagion a déjà régné il y a environ 18 à 20 mois ; mais qu'on ne savait pas encore positivement si c'était de la contagion ou d'une autre maladie.

J'en serai instruit jusqu'à la première ordinaire.

Il n'y a rien de nouveau parmi les troupes des frontières.

22 mai 1797.

J'ai l'honneur de confirmer mon rapport extraordinaire du 18 du courant, auquel je dois seulement ajouter pour le certifier, que dans les animaux qui ont péri, les parties nobles sont entièrement brûlées par la gangrène.

Hier, j'ai encore été instruit positivement que la mortalité continue parmi les bêtes à cornes à Porrentruy et à Courtedoux ; dans ce dernier petit village, consistant en 16 ou 17 maisons, déjà 61 bêtes ont péri jusqu'au 19 de ce mois.

De même, la maladie règne aussi dans les endroits au-delà de Porrentruy jusqu'à Belfort et dans ses environs : il y a des villages où il ne se trouve plus une seule bête à cornes. Heureusement, la maladie ne règne pas à Courtadelle dans la vallée de Delémont, comme on l'avait supposé.

Le général Siboz qui passe souvent par la Prévôté, a dit à son dernier passage, le 19, qu'il avait reçu l'ordre de se rendre le 18 sur le Rhin, avec les troupes qui se trouvent dans le Mont-Terrible, mais pendant la nuit, il a reçu contre ordre. Au reste, il n'y a rien de nouveau parmi les troupes sur nos frontières.

12 juin 1797.

J'ai l'honneur de confirmer mon dernier du 5 courant.

Il n'y a rien de nouveau parmi les troupes sur nos frontières, elles y sont encore au même nombre. Le passage des troupes sur nos frontières a cessé depuis sept jours.

Suivant des renseignements que j'ai reçus de divers endroits, et quelques-uns viennent même des officiers, il y a actuellement environ 3,000 hommes d'infanterie et 300 gendarmes dans le département du Mont-Terrible, le long des frontières de la Suisse.

J'ai donné commission pour avoir un ou plusieurs exemplaires, s'il est possible, de la brochure en question et dès que je les aurai reçus, je ne manquerai pas de Vous les faire parvenir (*). La contagion parmi les bêtes à cornes continue toujours. Ceux de Porrentruy vendent leurs animaux aux bouchers à un très bas prix.

7 août 1797.

J'ai l'honneur de vous confirmer mon rapport du 31 juillet, auquel je dois seulement ajouter que Verdun, de Bienne, qui a acheté le palais du prince à Delémont, dans lequel il a installé une fabrique, est l'agent du greffier Bueche, de Malleray.

Depuis mon dernier, il n'y a point eu de changement parmi les troupes dans le Mont-Terrible — elles sont encore au même nombre.

La contagion parmi les bêtes à cornes s'est aussi manifestée à Vicques, village dans la Vallée de Delémont, à une demi-lieue de Courrendlin et autant de Courroux et Courcelon. Le 19 juin dernier, j'ai fait mention de la contagion qui règne dans ces deux villages. A Vicques tout le bétail de deux étables a déjà péri.

L'ex maire Liomin a écrit de Paris à sa femme à Sonvillier, au Val de St-Imier, « que le Directoire veut que l'Erguel et la Prévôté se joignent à Bienne et ne fassent qu'un Etat ».

(*) Il s'agit vraisemblablement d'une brochure des mécontents d'Erguel, poussant à la réunion de ce pays à la République française.

Le lecteur aura remarqué les lacunes qui existent dans les rapports de Bischoff. Les recherches les plus minutieuses aux archives de l'Etat n'ont pu nous faire découvrir ceux qui manquent ici.

14 août 1797.

J'ai l'honneur de confirmer mon rapport du 7 de ce mois.

Il n'y a rien de nouveau parmi les troupes dans le Mont-Terrible et elles y sont toujours au même nombre.

La contagion a cessé à Porrentruy et à Courtedoux, dès qu'on a envoyé le bétail dans les forêts, où on leur a construit des huttes.

21 août 1797.

Il n'y a rien de nouveau parmi les troupes dans le Mont-Terrible, qui depuis sept mois n'ont pas reçu de paye, comme plusieurs officiers ont assuré la semaine passée à Bellelay. Officiers et soldats raisonnent beaucoup contre le Conseil des Cinq-Cents et le menacent (*).

Les derniers avis de Porrentruy disent que la contagion sévit encore terriblement dans plusieurs villages entre Delle et Belfort, et qu'on est assuré qu'il n'y restera pas une seule bête à cornes.

28 août 1797.

Depuis mon dernier du 21 du courant il n'y a point eu de changement parmi les troupes dans le Mont-Terrible. Mais mes derniers avis de Porrentruy, portent que plusieurs corps venant du Rhin, marchent vers Lyon par Belfort.

Depuis qu'on a livré à la justice de Vallangin les voleurs arrêtés à Tavannes au commencement de juillet, une partie de cette bande qui avait son repaire pendant tout l'hiver et printemps passés, sur Montoz, entre la Prévôté et l'Erguel, s'est réfugiée dans le Mont-Terrible, où elle vole maintenant beaucoup de chevaux; je suis positivement instruit que c'est cette bande qui commet ces vols et jusqu'ici, impunément, car l'anarchie est aussi complète dans ce pays-là.

4 septembre 1797.

Il n'y a rien de nouveau parmi les troupes sur nos frontières, excepté qu'on a permis à plusieurs soldats

(*) Ces sentiments des troupes s'expliquent à la veille du coup d'Etat du 18 Fructidor (4 septembre 1797).

d'aller chez eux ; que les troupes qui étaient dans la paroisse des Bois sont descendues à Delémont, et celles qui étaient jusqu'ici dans cette dernière ville ont remplacé les premières aux Bois, commune limitrophe de Renan, dans le haut Erguel.

La contagion s'est aussi manifestée et sévit cruellement dans les terres du ci-devant baron de Vaufrey, dans un district nommé *Terrie* sur la rive gauche du Doubs, au midi et à 3 lieues de Porrentruy et à 5 de Bellelay. Les bêtes y périssent promptement. Cet avis est positif, qu'un ami de St-Ursanne m'a envoyé hier par un exprès.

11 septembre 1797.

La semaine passée, les troupes qui sont dans le Mont-Terrible ont passé la revue, ce qui ne s'est jamais pratiqué depuis que les Français y sont, que peu de temps avant l'ouverture de la campagne.

Les gardes nationales n'ont pas encore été organisées dans ce département, mais dans celui du Haut-Rhin et plus en arrière, on les a incorporés dans des bataillons de soi-disant volontaires, ce qui fait présumer qu'ils seront obligés d'entrer en campagne.

Depuis mon dernier rapport, du 4 de ce mois, on a tué au *Terrie*, sur le Doubs, dix bêtes toutes infectées de la contagion.

Au commencement de ce mois, trois experts ont fait, après la troisième quarantaine, la dernière visite des bêtes à cornes à Courrendlin, où l'un d'eux a soutenu qu'un bœuf de trois ans qui a été élevé dans ce village est atteint de la contagion qui a commencé à y régner, il y a environ deux ans ; les deux autres experts ne le croyant pas, on a envoyé un exprès pour chercher un autre expert qui demeure aux environs de Delle, entre Porrentruy et Belfort ; mais comme il ne peut venir avant douze à quinze jours, parcequ'il a beaucoup de pratiques chez lui, cette contrée étant aussi terriblement infectée, il n'est pas encore décidé si ce bœuf est atteint de la maladie ou non. Ce dernier est le même médecin-vétérinaire qui assurait l'année dernière, de guérir radicalement le bétail infecté sur la montagne de Moutier mais toutes les bêtes auxquelles on a donné son spécifique,

sont mortes furieuses, l'un des principaux ingrédients en était le poivre d'Inde (*Capsicum Lynnæi*) lequel il a fallu injecter par les narines.

Le médecin-vétérinaire de Vicques, village à une demi-lieue de Courrendlin, a perdu lui-même aussi, malgré son spécifique, six bêtes par la contagion, depuis le 7 août, sous laquelle date j'ai fait mention de cette maladie dans ce village.

18 septembre 1797.

J'ai l'honneur de confirmer mon dernier du 11 courant.

Il n'y a rien de nouveau parmi les troupes sur nos frontières, que quelques compagnies qui ont changé de cantonnement.

La contagion fait toujours de plus grands ravages sur la rive gauche du Doubs. A Chervillers (à deux lieues de Bellelay), un seul ménage vient de perdre déjà 17 bêtes. Par cette raison, il n'y avait pas une seule bête à cornes à la dernière foire de Montfaucon, qui était la semaine passée. On a envoyé à ces malheureux une recette de Paris, qui ordonne d'ouvrir une boule qui se trouve sous la langue de la bête malade, et d'en laver la plaie avec une décoction faite avec du vinaigre et de l'écorce de frêne.

Je n'ai pas encore reçu de nouvelles quant au bœuf malade à Courrendlin, dont j'ai fait mention dans mon dernier.

L'émigration a recommencé : particulièrement beaucoup de prêtres quittent la France, et se rendent en Suisse (*).

Des habitants du Mont-Terrible ont acheté la semaine dernière toute la poudre à canon qu'ils ont pu trouver dans le Val de St-Imier. Je ne sais pas encore si ce sont des Jacobins ou des autres, ni pour quel usage.

Les Jacobins sont maintenant partout, même dans la Prévôté, au comble de leur joie. Leur cri de guerre est maintenant : Vive Robespierre ! tandis que les gens de bien sont consternés et gémissent.

(*) Le coup d'Etat de Fructidor avait été, comme on sait, le signal d'une recrudescence de la persécution religieuse.

25 septembre 1797.

J'ai l'honneur de confirmer mon dernier du 18 de ce mois.

Il n'y a rien de nouveau parmi les troupes sur nos frontières, elles y sont encore au même nombre ; mais le 22, une centaine de grenadiers sont nouvellement arrivés à Porrentruy.

On assure que le gouvernement enverra dans chaque département 2000 hommes avec du canon, pour y tenir les habitants en respect.

J'ai appris de très bonne part de Porrentruy, qu'il y a environ deux millions de personnes en France (parmi lesquelles sont plus de 1200 du Mont-Terrible) qui devraient quitter leur patrie, suivant le dernier fameux décret ; mais une personne de considération arrivée hier au soir de Paris à Bellelay, y a assuré à une de ses connaissances qu'il n'en sortira pas la cinquième partie, parceque non seulement tout le monde est contre ce décret, mais on veut protéger les émigrés rentrés ; et ce qui paraît confirmer cette assertion, est qu'il n'y a pas encore eu 60 de ces malheureux qui aient passé jus qu'hier au soir à Bellelay, quoique c'était toujours un grand passage pendant cette Révolution.

Comme le terme donné dans le décret est fini aujourd'hui, les troupes sur nos frontières ont déjà formé un conseil de guerre, pour juger et faire fusiller les malheureux qui tomberont entre leurs mains.

La contagion s'étend toujours davantage en Franche-Comté, en Alsace et dans la Lorraine. Le remède dont mention dans mon dernier n'a pas fait le moindre effet.

Je n'ai pu avoir de nouvelles, ni M. le bandelier non plus, de ce bœuf de Courrendlin dont j'ai parlé.

Les départements du Doubs et du Mont-Terrible ont envoyé conjointement une pétition à Paris, pour demander que les laboureurs soient exempts de quitter leur patrie. Le dernier département n'a pas encore eu de réponse hier matin.

2 octobre 1797.

J'ai l'honneur de confirmer tout le contenu de mon dernier rapport du 25 septembre dernier.

Il n'y a rien de nouveau parmi les troupes *sur nos extrêmes frontières*, mais un corps de quelques centaines de gendarmes est arrivé dans l'intérieur du département, et a été réparti dans les villages. Les grenadiers dont j'ai fait mention dans mon dernier, arrivés le 22 septembre à Porrentruy, en sont repartis et ont continué leur marche sur le Rhin, ainsi que d'autres petits corps qui leur ont succédé.

Hier, on a publié à St-Ursanne et dans les autres communes du Mont-Terrible, que la première réquisition, c'est à dire les jeunes gens depuis l'âge de 18 ans jusqu'à celui de 25, doivent incessamment partir, ce qui a occasionné que beaucoup de ces jeunes gens sont arrivés cette nuit à Bellelay pour s'en exempter.

Aucun prêtre du département du Doubs n'a quitté sa patrie, les habitants les ayant positivement assurés de les défendre en cas de nécessité. Et j'ai l'honneur de réitérer que depuis la publication du fameux décret du 4 septembre dernier jusqu'à ce matin, il n'y a pas eu 60 émigrés de toute la France qui aient passé à Bellelay, mais sans y comprendre ceux qui sortent maintenant pour se soustraire à la première réquisition.

On vient encore d'imposer les communes de l'intérieur du Mont-Terrible (mais celles sur nos frontières n'en savent encore rien) non seulement de fortes sommes en argent, payables en peu de jours, et absolument bien au-dessus de leurs facultés, mais aussi de grandes quantités de foin, paille et avoine qu'elles doivent livrer dans les magasins.

La contagion continue toujours de sévir et de se répandre, tant sur le Doubs que plus en arrière dans les provinces.

J'ai enfin reçu un avis certain concernant le bœuf malade à Courrendlin : après l'avoir tué, on a trouvé qu'il avait été attaqué d'une inflammation de la rate (Milzbrand).

9 octobre 1797.

J'ai l'honneur de confirmer mon dernier du 2 courant, excepté que la réquisition publiée le 1^{er} de ce mois, ne concernait que ceux qui avaient abandonné leur corps sans congé, lequel ils doivent rejoindre incessamment. La peur a fait émigrer d'autres jeunes gens.

Le 6, toutes les troupes dans la partie supérieure du Mont-Terrible ont changé leurs cantonnements : leur nombre est encore le même dans chaque endroit. Les gendarmes dont j'ai fait mention dans mon dernier, sont repartis pour l'Alsace.

De nouveaux et de forts impôts viennent d'être demandés à chaque commune, tant en argent comptant qu'en fourrages.

Jc viens d'être instruit qu'à Courrendlin, il s'est manifesté une nouvelle maladie contagieuse parmi les bêtes à cornes (l'inflammation de la rate, Milzbrand). Déjà quatre en ont péri dans deux jours C'est la même qui, depuis le mois de juin passé a fait tant de ravages dans les villages limitrophes de ce malheureux village, c'est à dire à Courroux, Vicques et Recolaine. La première était une pulmonie.

16 octobre 1797.

J'ai l'honneur de confirmer mon dernier rapport du 9 courant.

Il n'y a rien de nouveau parmi les troupes dans le département voisin : elles sont encore les mêmes et au même nombre.

Les malheureux habitants de Courrendlin perdent chaque jour du bétail par l'inflammation de la rate.

23 octobre 1797.

Il n'y a rien de nouveau parmi les troupes du département voisin.

Les Religieux ressortissants de la France, qui se trouvent dans le couvent de N. D. de la Pierre, au-dessous de Landskron, dans le canton de Soleure, sont obligés d'en sortir par un arrêté du Directoire.

30 octobre 1797.

Il n'y a rien de nouveau parmi les troupes dans le Mont Terrible.

Le général Nouvion, à Delémont, a reçu une lettre qui lui annonce que la paix doit avoir été signée entre l'empereur et la France ; pour cet effet, on a tiré les canons à Porrentruy, le 27 ; mais comme il y a environ six semaines qu'on les a tirés pour le même sujet, il y a du monde qui doute encore de cette heureuse nouvelle.

Les Jacobins de ce pays débitent que LL. EE. enverront des troupes, tant à Pierre-Pertuis qu'à la Reuchenette, avec beaucoup d'artillerie ; que le Directoire leur avait demandé 60 millions de livres, sept de Leurs Membres complices de M. Barthélemy, et la tête de Mons. l'envoyé de la Grande-Bretagne.

L'ex maire Liomin, de Sonvillier en Erguel, est revenu le 27 de ce mois de Porrentruy. Je n'ai pas pu positivement savoir le sujet du voyage de cet homme turbulent ; on assure cependant qu'il l'a fait pour demander la réunion de l'Erguel au Mont-Terrible.

On a publié hier l'allibération de la montagne de Moutier ; par contre, la mortalité continue encore parmi le bétail à Courrendlin.

6 novembre 1797.

Depuis mon dernier du 30 octobre, lequel j'ai l'honneur de confirmer, j'ai reçu, par un exprès de Porrentruy, l'avis positif que l'ex-maire Liomin a été dans cette ville pour solliciter la réunion de l'Erguel au Mont-Terrible.

Il n'y a rien de nouveau parmi les troupes dans ledit département, et elles y sont toujours au même nombre.

Les factieux de la Prévôté travaillent aussi de toutes leurs forces à la réunion de ce pays et, pour encourager le peuple et pour l'animer en même temps à cette réunion, ils débitent que les Envoyés de LL. EE. n'ont pas seulement pu avoir une audience du Directoire, mais qu'ils ont été obligés de quitter Paris d'abord après leur arrivée ; que le Corps helvétique aura le même sort que la République de Venise ; que LL. EE. faisaient des pré-

paratifs de guerre ; qu'une grande partie des habitants du Canton de Berne désiraient aussi ardemment la réunion à la France, sans parler encore des autres absurdités.

13 novembre 1797.

J'ai l'honneur de Vous confirmer mon dernier du 6 courant.

Il n'y a rien de nouveau parmi les troupes dans le département voisin.

Les Jacobins de ce pays répandent chaque jour de nouveaux bruits infâmes contre LL. EE. pour aigrir les esprits contre Elles, et pour faire chérir les Français.

Je ne sais point de mention de ce qui s'est passé avec le Chapitre de Moutier, puisque le Conseil de la Prévôté en aura sans doute informé LL. EE.

Les communes de l'Erguel s'assemblent aujourd'hui à Sonceboz.

On veut assurer que la France aura, dans la paix avec l'Empire, non seulement la Prévôté, mais aussi l'Erguel, Bienne, la Neuveville et la Montagne de Bienne, que le Prince-Evêque de Bâle a possédé.

17 novembre 1797 au soir.

En conséquence des ordres de LL. EE. du Conseil secret, datés du 12 courant, lesquels je n'ai reçus que le 15 à dix heures du matin, au moment de l'arrivée du messager, « que comme le citoyen Mengaud, agent de la République française, venait de se rendre à Porrentruy pour avoir une entrevue avec son frère le général, Elles désiraient connaître les motifs de cette entrevue, s'il y a moyen » et que je devrais « tâcher d'apprendre sous main quel en a été le résultat », je me suis rendu sur-le-champ à Bellelay, non seulement pour m'informer si M. l'Abbé n'aurait pas de connaissance, tant de cette entrevue que de ses motifs, mais aussi pour y faire venir deux hommes de confiance du Mont-Terrible, afin d'envoyer l'un à Porrentruy et l'autre à Delémont (car j'étais déjà positivement instruit, depuis le jour d'aparavant, le 14, que le citoyen Mengaud avait été dans cette der-

nière ville, et qu'il y avait dit : « qu'en partant de Berne, on avait voulu lui donner deux députés, lesquels il avait refusés, pour l'accompagner dans la tournée qu'il était chargé de faire pour reconnaître le local, les limites, etc., de tous les pays qui dépendaient du ci-devant Prince de Porrentruy et du pays de Neuchâtel, qui tous seraient réunis à la France, mais le roi de Prusse aurait pour le pays de Neuchâtel une indemnisation en Allemagne ; qu'il venait de finir ce voyage en descendant par la (franche) Montagne à Glovilier et de là à Delémont, avec les instructions verbales de certaines personnes de ma connaissance dans ces deux villes, qui sont en état d'être positivement instruites de tout ce que LL. EE. du Conseil secret désirent savoir.

Le résultat de ces perquisitions secrètes, tant de la part de M. l'Abbé que de mon côté, est parfaitement d'accord, et le suivant :

1° Qu'il n'y a point de général Mengaud à Porrentruy ni dans le Mont-Terrible, et qu'il n'y en a pas encore eu un de ce nom jusqu'ici ;

2° Que le citoyen Mengaud, agent de la République française, n'a pas eu une entrevue avec qui que ce soit à Porrentruy ;

3° Lorsque le citoyen Dufour, général des gendarmes à Porrentruy, qui n'a aucune autre autorité dans le département que sur les gendarmes, est allé faire une visite au général Nouvion à Delémont, qui commande en chef toutes les troupes dans le Mont-Terrible, le citoyen Mengaud y arriva aussi environ une demi-heure après, et que c'est le seul hasard qui y a joint ces trois personnes. Pendant tout le temps qu'ils étaient ensemble dans la maison de M^{me} de Verger, dont le général Nouvion est le gendre et chez qui il est en quartier, ils n'ont pas parlé ensemble un mot en secret, et jamais deux ont quitté à la fois la compagnie. Tous leurs discours ne roulaient que sur des affaires indifférentes.

On a eu l'adresse de tirer cet aveu de M^{lle} de Verger, qui l'a fait avec toute l'ingénuité et naïveté possibles, sans qu'elle ait pu s'apercevoir d'un but quelconque des demandes qu'on lui faisait sur cet objet : elle a même assuré qu'elle n'avait jamais quitté la compagnie.

4° Guignotté (Cugnotet) un des possesseurs actuels des

forges d'Undervelier, de Belfort aussi bien que le citoyen Mengaud, venant de Bienne, a fait une visite à M. l'Abbé de Bellelay. Celui-ci fit adroitement tomber le discours sur la mission de cet agent et son objet, et a assuré M. l'Abbé que Mengaud n'avait pas été à Bienne, et lui a donné à entendre que Mengaud était un homme glorieux et même plus.

5^o Quoique le citoyen Mengaud ait dit à Delémont qu'il avait passé par la (franche) Montagne, il n'est pas moins vrai qu'aucun officier militaire, ni municipal, ni aucune autre personne notable de cette contrée n'y a vu Mengaud, ni en a entendu parler ; et comme il est pour ainsi dire impossible de traverser cette montagne, soit à cheval soit en voiture, sans s'arrêter dans un endroit quelconque, il est plus que vraisemblable qu'il n'y a pas passé : il est encore fort douteux qu'il ait fait cette tournée entière dont il s'est vanté à Delémont.

On m'a assuré que l'ex-maire Liomin n'a plus été dans le Mont-Terrible depuis le 27 octobre dernier, comme j'ai eu l'honneur de marquer dans mes rapports des 30 octobre et du 6 du courant. J'ai seulement appris qu'il a fait depuis son retour, tout son possible pour détourner ses compatriotes de la réunion avec Bienne, pour faire une république isolée de l'Erguel, n'ayant pas reçu une réponse agréable à Porrentruy, pour celle au Mont-Terrible. Et pour savoir si cet homme turbulent s'était adressé au citoyen Mengaud, j'ai envoyé quelqu'un dans le val de St-Imier avec une lettre à un de mes amis, proche parent de l'ex-maire, mais dont les sentiments sont diamétralement opposés. Celui-ci restant encore quelques jours absent, on m'a rapporté la lettre, de sorte que je suis sans avis sur cet article. Je ne manquerai pas de faire mon rapport dès que j'aurai appris quelque chose de positif à ce sujet, comme aussi lorsque j'apprendrai encore quelque autre chose sur l'un ou l'autre objet des ordres de LL. EE. ci-dessus allégués.

Au reste, il n'y a rien de nouveau parmi les troupes, mais on vient de publier des impôts sur impôts dans le Mont-Terrible.

17 décembre 1797.

J'ai l'honneur de Vous apprendre que les troupes françaises ont entièrement occupé la Prévôté et l'Erguel, d'où elles sont descendues sur différents points, ainsi que sur Perle et Orvin, vendredi soir. Le territoire de Bienne a été violé, en passant par Boujean. On le leur a fait observer : ils ont répondu qu'ils l'ignoraient. Ils ont laissé quelques traîneurs malades, qu'on a désarmés et gardés. D'autres, sans suivre de route, s'en sont frayé une par des chemins inaccessibles, et sont tombés droit sur Perle. Le général en chef St-Cyr, des aides-de-camp et commissaires sont arrivés à Bienne, pour déclarer que des proclamations au Corps helvétique disent : que la neutralité et le territoire suisses seraient respectés, mais qu'ils prendraient possession des pays appartenant au ci-devant évêque de Bâle, compris provisoirement dans la neutralité helvétique, pour être subrogés dans les droits du ci-devant évêque. Les Français y réclament dîmes, cens, enfin tout ce qui revenait au Prince et à l'Abbé de Bellelay, depuis la réunion du Mont-Terrible à la République française, et qu'ils n'ont pu percevoir à cette époque. Elle déclare que tout ce qui a été payé l'a été mal à propos. Le Comité secret de Bienne a été assemblé avec les Commissaires français, qui ont demandé d'apposer les scellés sur les papiers du maire, du receveur du Prince et de celui de Bellelay, et que ces trois Messieurs soient arrêtés. On a répondu qu'étant bourgeois, le Prince n'avait que le droit de donner des arrêts en ville, et qu'il fallait une sentence du Magistrat pour emprisonner ces bourgeois.

Le Conseil provisoire de la Prévôté a été cassé jeudi, jour de l'occupation du pays. Le nombre des troupes n'y est pas bien considérable. Au reste, rien de plus contradictoire que les nouvelles qu'on répand à ce sujet. La mairie de Perle est celle où il y en a le plus. Je ne crois pas que tout le corps fasse 6,000 hommes, mais d'autres suivent, dit-on. La Montagne de Diesse, la mairie d'Orvin et la Neuveville ne sont point encore occupées : cette dernière a envoyé trois députés au général St-Cyr pour savoir ses intentions. On y attend d'un moment à l'autre

des commissaires accompagnés de quelques soldats. On y a retenu hier trois bosses de vin appartenant aux moines de Bellelay qui doivent passer à Neuchâtel.

26 décembre 1797.

Le général Nouvion se trouve depuis quelques jours à Malleray, où il doit rester jusqu'à ce que ce canton soit entièrement organisé.

On vient d'assurer de différents côtés qu'il y a actuellement autant de troupes aux Genevez, à La Joux, à St-Brais, etc., comme il y en avait avant que les Français ont occupé la Prévôté et l'Erguel, et qu'il y ait 200 hommes dans les deux communes de Tramelan-dessus et dessous. Mais il n'y a point de canon dans aucun endroit où il y a des troupes.

Lorsque les Français sont rentrés dans la Prévôté, les soldats n'avaient pas chargé leurs fusils, et encore actuellement, un de ces derniers n'a que quatre à six cartouches et N. B. sans balles.

On m'a en même temps prévenu qu'il y a des gens de la Prévôté qui sont fort empressés de faire les espions en Suisse.

On ne peut plus entrer ou sortir, sans un passeport dans les pays nouvellement occupés par les Français.

10 heures du soir.

Renseignements pris sur les lieux le même jour :

Sornetan fut seulement occupé par une trentaine de soldats dimanche dernier, 24 courant, mais par des individus qui étaient déjà à Bellelay depuis le 15 de ce mois : depuis ce jour, et d'après les meilleurs renseignements pris sur les lieux, il ne se confirme nullement qu'il soit entré de nouvelles troupes, ni dans la Prévôté, ni dans l'Erguel, et en tout, il n'y a que deux demi-brigades.

Quant à l'artillerie, on en avait fait avancer jusqu'à Courroux, village sur la Birse, et de Delémont à Porrentruy, mais elle a rétrogradé du côté de Belfort, dimanche ou lundi dernier, 24 ou 25 courant.

Un homme de Glovilier, digne de confiance, a assuré que de ces côtés, il n'y avait point de soldats, mais quelques gendarmes à cheval.

Il n'y a qu'environ quinze hommes de cavalerie à Moutier-Grandval, et autant dans le haut Erguel ; dans celui du bas, il n'y en a qu'à Perle.

Rien n'annonce aucune démarche hostile de ces côtés contre la Suisse, pour le moment, sinon que les soldats se félicitent d'y entrer, mais on ne fait pas attention aux propos tenus par les soldats.

Un homme de confiance et bien à portée, m'a promis qu'au premier changement qui se manifesterait de ces côtés-là, il m'en aviserait tout aussitôt.

Rapports du Commandant soleurois à St-Joseph (*)

(Gänsbrunnen)

14 janvier 1798, 8 heures du soir.

J'apprends aujourd'hui de Soleure et de Granges qu'il doit y avoir beaucoup de troupes à Delémont, et dans les environs, de même que du canon, et j'ignore parfaitement toutes ces nouvelles. J'ai vu hier des personnes de Delémont qui m'ont assuré n'avoir aucune connaissance de tout cela. A moins que ces gens ne me trompent évidemment, il est impossible que le nombre soit aussi considérable comme on le dit. J'ai pris mes mesures pour savoir demain, au juste, en quoi ces bruits sont fondés.

13 janvier 1798.

Il existe effectivement un mouvement de troupes dans la partie du Mont-Terrible. Plusieurs bataillons descen-

(*) Nous croyons devoir reproduire ces pièces dont les originaux se trouvent aux archives de Berne, à raison des renseignements qu'ils contiennent sur l'Evêché.

dent par Loranger (Les Rangiers) contre Laufon et du côté de Bâle, mais il n'est pas question de canons. Est-ce que ce mouvement annoncerait une désunion à Rastadt ? C'est ce qui serait nécessaire de découvrir. Pour ceux de la Prévôté, on assure qu'ils sont prêts pour partir pour la France. On n'en sait point la raison.

14 janvier 1798.

Selon un rapport exact d'un homme affidé, la Prévôté est douteuse. Il n'y a plus de troupes dans la Vallée de Delémont : elles ont passé vers Laufon et Reinach, venant de Porrentruy, sans savoir leur destination ultérieure. Dans l'Ajoie, il y a 30, 40 et 50 hommes par village sans autre destination connue. Il n'y a du canon qu'à Courchavon, deux pièces avec sept caissons ; les quatre canons qui se trouvaient à Cornau (Cornol) ne s'y trouvent plus, on ne sait ce qu'ils sont devenus. Ils étaient d'abord destinés pour l'Erguel, mais ils ont été contremandés à leur entrée dans la Prévôté. Les canoniers se trouvent en très petit nombre et on ne sait si ces pièces ont descendu la Birse, ou si elles sont rentrées dans Porrentruy. Si elles avaient pris le chemin d'Erguel on aurait dû nécessairement les voir passer les Roches.

J'ai déjà eu l'honneur de Vous faire rapport qu'on avait entendu une canonnade dans le lointain, sans savoir d'où elle venait. Personne n'a pu encore m'en donner des nouvelles. Aujourd'hui même, on entend le bruit du canon depuis le grand matin, à une lieue d'ici, et de fort calibre, sur deux points, sur celui de Huningue et encore plus loin. Les soldats disent que c'est une réjouissance de la paix définitive de Rastadt.

15 janvier 1798.

Dans ce moment, je viens d'apprendre que les troupes françaises ont descendu les Roches pour aller vers Delémont. On ignore s'ils seront remplacés : le bruit court qu'ils évacueront toute la Prévôté. D'ailleurs rien de nouveau, sinon qu'on a encore entendu distinctement le canon aujourd'hui, avant la pointe du jour : toujours

dans la direction de Huningue. Si c'était un exercice ou une réjouissance, cela ne continuerait pas de la sorte, car l'exercice ne commence jamais à la pointe du jour.

On m'assure que les Français ne veulent plus donner de passeports aux habitants de la Prévôté. Je ne conçois pas ce que cela veut dire, ni la retraite des troupes, supposé qu'elles ne soient plus remplacés dans la Prévôté.

*De Bärschwyl (par exprès *), 28 janvier 1798.*

J'ai appris hier soir à la Verrerie de Laufon qu'il était passé de 1,000 à 1,200 hommes avec trois canons et six caissons : le tout marcherait vers Moutier.

En même temps arrive le vieux messenger de Delémont, Stöckli, de Reinach, lequel dit qu'il y avait encore plus de troupes en marche, et que trois compagnies passeraient la nuit à Laufon, Zwingen et environs : ces troupes auraient du canon. Il ajouta que lui, il avait rencontré 15 pièces de canon à quatre heures de Porrentruy, et que d'autres encore se dirigeaient par Bellelay contre la Suisse.

De Nidau, 30 janvier 1798.

Suivant des avis authentiques, la 97^e demi-brigade est arrivée hier au soir dans la Franche-Montagne et dans la Vallée de Delémont, et en même temps la 17^e dans les environs de Porrentruy. Ces deux demi-brigades n'ont point d'autres canons avec elles, que ceux qui les suivent ordinairement.

Il y a actuellement trois demi-brigades dans le Mont-Terrible, le Munsterthal et l'Erguel.

Les soldats arrivés hier aux Genevez, ont dit que la 16^e demi-brigade d'infanterie légère et un escadron de dragons les suivraient.

Il se confirme que les deux canons qui étaient à Tavannes, sont actuellement à Sonceboz.

Suivant un autre avis, 4 pièces de l'artillerie volante sont arrivées le 28 à Delémont.

(*) Ce rapport est en allemand : il provient sans doute d'un homme de confiance de l'émissaire Bischoff.

30 janvier 1798.

L'homme qui partit d'ici le 27 pour aller à Porrentruy, alla ce même jour jusqu'à St-Ursanne. Sur la route, il vit à Tavannes deux canons et cinq chars à poudre ; à Bellelay, il n'y avait qu'une compagnie de soldats. Le lendemain, il alla à Porrentruy : sur toute la route, depuis Bellelay audit endroit, il ne rencontra pas un seul soldat. A Porrentruy, on lui dit que l'état-major y était, avec deux pièces de canon et une compagnie de gendarmes. Depuis là, il voulut aller coucher à Diettingen (Develier), mais on ne put pas le loger, à cause de deux compagnies de soldats et deux pièces de canon pour le moins, qui y étaient cantonnées, de manière qu'il alla jusqu'à Delémont.

Sur la route, il rencontra un homme qui lui dit qu'il allait mettre en réquisition 36 chevaux. pour conduire de l'artillerie à Sonceboz, mais il n'a pu lui fixer le nombre de pièces. A Delémont, il rencontra une compagnie de fusiliers, qu'il vit repartir le lendemain pour Bellelay. Depuis Delémont il alla à Moutier. Sur le chemin, il rencontra une connaissance qui lui dit que le 29, cinq compagnies passeraient à Delémont, aussi pour aller à Bellelay. En sortant de Delémont, il rencontra trois différentes colonnes dont il n'a pas pu connaître le nombre, qui venaient de Delémont, du Laufenthal et de la Vallée de Moutier-Grandval, qui se tiraient aussi contre Bellelay. Sur la route de Roqueviller (Reconvillier) jusqu'à Tavannes, il rencontra un homme qui lui dit que l'agent de Malleray avait reçu une lettre, où on lui disait de faire des quartiers pour 2,000 hommes. Dans la Vallée de Moutier, il a aussi appris que des troupes se tiraient du côté de la Franche-Comté.

30 janvier 1798.

La 97^e demi-brigade est arrivée hier dans la Franche-Monlagne et dans la Vallée de Delémont, et la 17^e tient de Blamont vers Porrentruy ; la 15^e demi-brigade d'infanterie légère, dit on, doit encore arriver, ainsi qu'un escadron de dragons. De l'artillerie, il n'y a que celle qui suit ces demi-brigades, dont deux pièces sont à Sonceboz.

De Nidau, 6 février 1798.

Ce soir à 5 heures, un corps français d'environ 1,000 hommes d'infanterie et 24 dragons avec 7 canons, venant de la Reuchenette, a occupé Bienné, et sur-le-champ posté des sentinelles près du pont de Mett, vis-à-vis de notre corps de garde.

Les Verrières, 23 février 1798.

J'ai l'honneur de confirmer le contenu de mon rapport du 21 courant, qui annonçait un train d'artillerie à Pontarlier, pour s'acheminer dans le pays de Vaud. En conséquence, j'ai l'honneur d'annoncer au gouvernement qu'hier matin, deux pièces de canon avec 36 voitures, tant caissons que chars de munitions, sont partis de Pontarlier : ce convoi a pris la route de Jougne, devant coucher à Ballaigue, premier village du pays de Vaud. Il y avait environ 200 hommes avec ce convoi, Au pied du château de Joux, environ 400 hommes sont venus pour renforcer cette escorte.

Hier au soir, une avant garde d'un second convoi d'artillerie, mais plus fort en canons, arriva à Pontarlier et doit prendre la même route. L'on annonce que tout ceci sera suivi d'un corps de 10,000 hommes, qui arrivera dans quelques jours à Pontarlier. Il est encore question qu'un corps de troupes françaises doit marcher sur Ste-Croix. Dès que j'en aurai une connaissance plus parfaite, j'en rendrai compte de suite.

*Rapport de l'exprès parti vendredi 23 et arrivé
de retour le 27 février*

Il a dirigé sa route par Soleure avec l'intention de pénétrer à travers champs sur le territoire de l'Evêché et surtout à Delémont. En vain il a voulu dépasser Berschwil, la sévérité des consignes lui a ôté tout moyen de se porter plus en avant que la fonderie, peu distante de là. Dans ce dernier endroit, il s'est attaché au directeur, qui lui a paru peu au courant des mesures dont retentissent nos environs.

Il se fit samedi un déplacement de 500 hommes d'infanterie, qui vinrent de Lauffen à Delémont, et dimanche, à une heure du matin, autant de cavalerie partit de ce dernier lieu pour remplacer le vide à Lauffen. Cette infanterie était précédée de six pièces de canon et un obusier.

Il a passé un char sur lequel il pouvait y avoir 50 à 60 canons de fusil, que le directeur a dit être destinés à un jeu propre à donner de fausses alertes.

L'on charge chacun de ces canons de 22 balles, et tous sont liés en file, les uns à côté des autres, sur une machine qui fait bascule, afin de pouvoir viser haut ou bas à volonté.

La manière de charger est celle-ci. L'on met le coup de poudre ordinaire au fond du canon, après en avoir bouché la lumière, et la balle dessus. Chacune de ces balles a une canelure d'un côté, que doit remplir une mèche attachée à la première, et dont le bout est à celui du canon. Le premier coup ainsi chargé, les autres le sont de même. Les armes chargées de la sorte, une seule et même mèche sert à mettre le feu à tous depuis l'un des bouts. Les coups partent successivement dans un intervalle de trois à quatre minutes, et à mesure qu'ils avancent leur portée est plus grande. Les premiers, c'est à dire ceux du bout, ne vont pas au delà de 30 à 35 pas.

Le feu ressemble à celui de files, et dirigé par un seul homme, il ne laisse pas de faire croire à un grand nombre. puisqu'avec 10 de ces canons, il fait partir dans un bien court espace 220 coups.

L'expès est reparti ce matin, 28, pour tenter d'autres entrées dans le Porrentruy, soit par Nidau et Bienne, soit par Gléresse ou Neufchâtel.

De Nidau, 28 février 1898.

Quelqu'un qui fut hier à la parade à Bienne, m'a assuré qu'il ne peut y avoir que 6 à 800 hommes, un obusier et plusieurs pièces de batterie de 4 $\frac{1}{2}$. A la Montagne de Diesse, il peut y avoir 5 à 600 hommes et une pièce de canon qui n'est pas montée, et qui est sur un char.

Tous les avis se rapportent que dans les Vallées de St-Imier, Moutier-Grandval et Delémont, il y a fort peu de troupes.

La nuit passée, huit Français sont venus à Alfermée, voulant piller, mais les nôtres les ont fait se retirer. Vers les deux heures du matin, ils sont revenus, mais ils ont encore été obligés de rebrousser.

MANUEL, *colonel.*

P. S. Je joins ici une lettre de Schenitz ou Sergniod, par laquelle on voit ce que les Français se permettent, mais combien peu ils sont à craindre.

Monsieur et cher ami,

Je Vous avise que toute la Franche-Montagne, et tout le ci-devant Mont-Terrible, fourmillent de monde et d'artillerie qui avancent à grande force ; et comme je puis prévoir, qu'il y en aura deux colonnes, l'une dirigée contre la Reuchenette et Bienne, et une contre le comté de Valangin pour se rendre clandestinement sur la capitale, et de là, de Vos côtés. On a donné l'ordre hier, aux villages de Renan et Sonvillier, de préparer incessamment de la place pour au moins 30 hommes par maison, et aussi pour une compagnie d'artillerie.

Et comme le porteur du présent est le fils de mon granger, qui, à l'issue de la proclamation du Landsturm, qui s'est faite hier dans les églises du canton, il est disposé de quitter et d'aller au service de sa patrie, le canton de Berne ; mais, comme il avait du bétail ici, il serait à supplier Monsieur le bailli de bien vouloir lui permettre de passer deux pièces de bétail dans le canton. Ce bétail a été élevé et nourri ici et n'en est point sorti, et les pauvres gens sont à plaindre, parce que personne ne le leur veut acheter à présent.

Tâchez de faire qu'il obtienne cette permission.

Je Vous souhaite le bonjour et suis à la hâte dans les

sentiments que Vous me connaissez, Monsieur et cher ami Votre... (*)

De Nidau, 7 février 1798.

Un homme arrivé des Genevez dit qu'ayant été dimanche passé à Porrentruy, où il a vu, ainsi que dans trois villages du voisinage, environ 30 pièces de canon de gros calibre, le général de brigade Schambourg doit avoir dit qu'elles ne sont pas du calibre qu'il avait demandé, qu'elles étaient trop pesantes pour passer la montagne. Il les a envoyées en partie à BÉfort pour en faire venir de plus légères. Il est arrivé la nuit passée deux pièces de 24 à Sonceboz, deux autres sont à Develier. Les officiers français disent que bientôt ils entreront en Suisse, disant qu'il viendra encore 20,000 hommes. Le commissaire français Raguel, a reçu ordre de fournir des fourrages pour 350 dragons qui viendront à Bellelay et dans les environs. Il y a aussi trois pièces de canon au Noirmont, près des frontières du comté de Neufchâtel. Le bruit est général que les Français en prendront possession le 12 du courant.

Du même jour, à une heure après-midi.

Deux exprès venus de Court dans la Prévôté, disent qu'il y a aux environs de Delémont 10,000 hommes qui doivent marcher cette nuit contre Sonceboz.

La nuit dernière, ont passé à Court deux compagnies d'infanterie, une de cavalerie et cinq pièces de canon. La cavalerie a continué sa marche vers Sonceboz, et l'infan-

(*) La lettre est sans date. La signature en est déchirée.

Un homme envoyé à Delémont déclare avoir vu à

Sonceboz 3 pièces de 4 \times et 5 chars de munitions ;

Moutier 3 id. 7 id.

Courrendlin 2 id. 2 id.

Delémont 13 pièces de différents calibres et 27 chars de munitions.

Parmi ces canons sont comprises plusieurs pièces qu'ils ont prises à Bienne. Dans la Vallée de Moutier-Grandval, il peut y avoir 2,500 hommes d'infanterie et 900 hommes de cavalerie, ce qui cependant varie tous les jours.

terie a occupé Chaluet (qui sont contre le Gänsbrunnen) et les métairies sur la montagne de Montoz, entre autres celle nommée *Tufmatt* ou *Bluet*, dont la moitié est sur le territoire de Soleure.

Dix mille hommes doivent aussi se trouver dans les environs de Porrentruy, et toute l'armée doit se trouver cette nuit à la Reuchenette.

Les officiers ont dit en passant à Court, qu'ils allaient se mettre en possession de la ville de Büren.

Ce matin, il n'y avait à Sonceboz que deux pièces de campagne, cinq caissons et 43 canonnières.

*Relation du voyage d'une personne partie le 10
pour le Porrentruy, arrivée de retour le 18 février 1798*

N'ayant pu pénétrer à Delémont par Balsthal, d'où on l'a obligé de reprendre la route de Wallenbourg, il est allé à Bâle muni d'un passeport ancien, visé par Backer, dont le terme n'était pas encore absorbé. Mengaud lui refusa la signature. Il le voulut d'abord astreindre à faire venir un passeport du Comité de Lausanne, puis, pour conclusion, il déclara qu'il ne le recevrait également point pour valable : cette assemblée provisoire ne s'étant pas mise en règle avec lui.

Le hasard procura au voyageur embarrassé, la connaissance du nommé Mendart, ci-divant représentant du peuple à Belley, avec lequel il prit la route de Bourglibre, où il entra sans autre formalité qu'une bonne main à la sentinelle. Chemin faisant, il crut remarquer dans son compagnon de voyage un surveillant de la conduite de Mengaud, contre les dérèglements de laquelle il s'exhala, en observant combien le Directoire en était mécontent.

Arrivé à *Echincourt*, il y a calculé la garnison de 2 à 300 hommes au plus. A Lutzel et lieux voisins, frontières du Porrentruy, le nombre n'allait pas à 2,000 hommes. Dans le Laufenthal par contre, on en compte au-delà de 4,000. Depuis Oberwyl à Delémont, 2,000. Et à Malleray il a trouvé quatre compagnies d'artillerie exerçant chacune avec quatre pièces de *quatre*, attelées de quatre chevaux et servies par onze canonnières. Il y en avait quelques-unes de *huit* en outre de ces premières, qui

sont trainées par le double de chevaux, et pour le passage desquelles l'on pratiquait dans le roc, à Recollène et à Méry (*sic*), des pas pour les chevaux.

La légion noire s'acheminait aussi de Malleray pour Bienne.

Au retour, l'express a vu arriver à Delémont, venant de l'Alsace par Oberwyl et Grellinguen, douze chars de munitions. Du reste, il a eu occasion de manger et de lier connaissance avec M. Bétrix, de Belfort, approvisionneur-général, qui, malgré la jactance d'usage en pareil cas, ne lui a porté ses ordres de fournitures que jusqu'à la concurrence de 30,000 hommes, en lui faisant comprendre que vu le gaspillage ordinaire, il fallait en diminuer au moins un tiers.

En jugeant ce qu'il peut y avoir de monde depuis Pierre Pertuis à Bienne, par le dénombrement ci-dessus il paraît que ce résumé est assez conforme à la vérité.

Extrait d'une lettre de La Chaux-de-Fonds

du 21 février 1798

Du côté de Belfort et sur les frontières de la Principauté de Neuchâtel, le nombre des troupes françaises est peu considérable, il n'y a ni augmentation ni mouvements inquiétants. Les troupes sont répandues dans l'Erguel et la Franche-Montagne, mais il est assez difficile d'en connaître exactement le nombre, à raison des mouvements journaliers qui se font. Cependant, d'après divers rapports il doit y avoir à Bienne et environs 4,000 hommes, et dans le Val de St-Imier et celui de Tavannes 3,000. Ces corps ont environ 20 pièces d'artillerie, obusiers, pièces de campagne, et quelques-unes de 8 $\frac{1}{2}$. Il doit y avoir plusieurs batteries près de Bienne : une surtout est placée dans un lieu appelé Basker, d'où une pièce de 8 porte sur le château de Nidau. Les mouvements des troupes sont continuels, tantôt elles passent par la Vallée de Moutier-Grandval et descendent à Bienne ; tantôt elles pénètrent depuis la Montagne des Bois dans l'Erguel, en passant par La Ferrière. En général, elles tournent depuis Strasbourg et font peu de séjour dans un même village.

Les Français sont mal approvisionnés à Bienne, et se plaignent de la rigueur de la saison qui les incommode

beaucoup. Il doit encore exister un nombre assez considérable de troupes du côté de Delémont, destinées, à ce qu'elles disent, à agir contre Soleure. On a distribué 40 cartouches à chaque soldat.



Nous ajoutons à la collection des informations de l'émissaire Bischof, quelques rapports de 1793 et 1794, qui se sont retrouvés après la composition, épars dans les dossiers des *Actes du Conseil secret*.

Nous les faisons suivre de quelques pièces relatives à l'agitation d'Erguel qui trouvent ici, naturellement leur place, en confirmant et éclairant les informations de l'émissaire bernois. La situation aiguë de l'Erguel, de 1793 à 1797 n'est que très imparfaitement connue, et nécessiterait une étude spéciale pour laquelle les documents abondent.

C. F.



26 octobre 1793.

A M. Knüsli,

Je confirme tout le contenu du rapport du 24 du courant, excepté que je n'ai pas encore pu positivement constater que des gens de la Prévôté achètent des chevaux en Suisse et les revendent ensuite aux Français : mais je puis assurer que ce sont des Juifs et des Français qui les font amener sur le territoire de l'Erguel et de la Prévôté, par des gens de la Suisse, et même du canton de Berne. Hier, des Français sont retournés en Erguel pour le précédent objet.

Toutes les troupes françaises ont quitté le pays d'Ajoie et ont pris la route d'Alsace, ne laissant qu'environ 80

volontaires à Porrentruy, où il n'y a plus de canons, et trois compagnies à St-Ursanne.

Par contre, dans la nuit du 24 au 25, environ 300 hommes avec plusieurs gendarmes, sont montés de Glovillier par Saulcy et St-Brais dans les Franches-Montagnes, pour forcer les habitants de la paroisse des Breuleux de donner leurs cloches ; ils y vivent maintenant à discrétion après y avoir enlevé et conduit les officiers municipaux à Porrentruy. Cette augmentation de troupes dans le voisinage de Bellelay en a fait repartir inopinément, hier au soir, Mons l'Abbé pour Soleure.

Rengguer et Lémane ont non seulement été relâchés de leurs arrêts à Porrentruy, mais ils ont été envoyés le 23 comme commissaires à Montbéliard, pour y remuer aussi les malheureux habitants.

La première classe de la masse (c'est-à-dire les célibataires depuis l'âge de 16 ans jusqu'à 25) a reçu l'ordre de partir demain, mais on ne sait pas de quel côté.

Au reste, il n'y a point d'autre changement sur cette frontière parmi les troupes, qui continuent toujours d'exercer leur brigandage sur les pauvres habitants du pays.

La mortalité parmi les chevaux et les bêtes à cornes continue de nouveau : un homme à Loveresse vient d'en perdre trois des dernières dans 36 heures de temps.

30 octobre 1793.

A M. Alb. Pagan l'aîné, à Nidau.

Je confirme tout le contenu de mon dernier rapport, excepté que la première classe n'est pas encore partie.

Par contre, les troupes qui étaient à St-Ursanne et dans la Franche-Montagne sont parties hier et avant-hier, et celles qui étaient dans les villages aux environs de Bellelay sont parties aujourd'hui, vers les onze heures du matin, mais il y a encore quelques gendarmes.

Les habitants de ces derniers villages doivent mener l'avoine et le foin qu'ils sont obligés de fournir en Alsace, ce qu'ils ne feront pas puisqu'il n'y a plus de troupes pour les y forcer.

Comme la diligence de Bâle au Locle ne passe plus par la Prévôté, je suis obligé d'envoyer toujours quelqu'un

porter la lettre à Sonceboz, et j'espère qu'elles arrivent aux jours et heures comme par le passé.

23 novembre 1793.

Je confirme le contenu de mon dernier rapport, excepté que le malheureux guillotiné le 17 du courant à Delémont, s'appelait Rolle (*).

La position et le nombre des Français sur nos frontières sont jusqu'ici encore les mêmes.

Le 21, on a transporté de Saignelégier deux chars chargés d'armes à feu aux Genevez, à une demi-lieue de Belalay.

Le 22, le général Greffe est monté audit Saignelégier, escorté d'une compagnie de gendarmes ; il y était encore aujourd'hui à 2 heures après midi. On présume qu'il y veut faire arrêter quelque brave homme.

Le bruit est général parmi les officiers et soldats, qu'ils seront renforcés considérablement.

L'ex-abbé Lémane, commissaire dans l'Evêché, doit avoir encore pour adjoint Gobel, ex-évêque de Paris, et auteur de tous les malheurs du pays de Porrentruy.

Les Jacobins de Porrentruy et de Delémont veulent absolument aussi occuper la Prévôté et l'Erguel : le susdit général et les officiers le disent de même hautement.

Les Français continuent toujours de transporter les plus beaux jeunes chevaux de la Suisse, que leurs agents, du côté de Langenthal, leur amènent à présent à Tavannes, d'autres leur en achètent aussi beaucoup dans la Prévôté. Ils y arrivent pendant la nuit.

27 novembre 1793.

Je confirme le contenu de mon dernier rapport.

La position des Français sur nos frontières est encore

(*) Ce rapport ne figure malheureusement plus au dossier.

Georges Rolle, de Courfaivre, fut condamné à mort par le tribunal révolutionnaire, pour s'être vanté d'avoir fait partie du campement des réfractaires sur le Mont. La conversation, en patois du pays, fut entendue par des sous-officiers du bataillon du Doubs qui le firent arrêter et juger.

la même, mais ils ont été considérablement augmentés depuis ma dernière lettre, par des gens de la levée en masse de l'Alsace, qui ne sont ni armés ni habillés, ce qu'ils doivent être en peu de temps. Les plus petits hameaux et les vacheries en ont présentement, mais leur nombre positif ou approchant ne m'est pas encore connu ; j'en serai instruit demain.

Je n'ai pas encore reçu des avis de l'arrivée de Gobel dans l'Evêché, car il y arrivera sûrement. Lémane, l'ex-abbé, doit déjà être reparti pour Paris.

Les Français mènent maintenant plus que jamais des chevaux hors de la Suisse, parmi lesquels il y en a aussi des moindres, ce qui a donné lieu dernièrement à des disputes entre les maquignons français et leurs pourvoyeurs. C'est à Tavannes qu'ils ont maintenant leur principal rendez-vous, où ils ont conduit le 25 du courant, encore deux tonneaux remplis d'écus neufs. Ils doivent avoir donné commission de leur acheter encore plusieurs mille chevaux. Cet avis me vient de bonne part.

Mes derniers avis de Porrentruy m'apprennent que le chevalier de Glérese, fils dénaturé, aurait dénoncé Mad. sa mère, octogénaire, comme aristocrate, etc., qui est une dame des plus respectable sous tous les rapports : elle doit être étroitement gardée.

On a encore arrêté beaucoup d'autres personnes dans l'Evêché, où la misère sera bientôt à son comble.

30 novembre 1793.

Je confirme tout le contenu de mon dernier rapport.

Gobel n'est pas encore arrivé, mais on l'attend pendant le cours de la semaine prochaine.

La position des Français est encore la même, et leur nombre ne consiste qu'en quatre bataillons dans le haut Evêché, tous composés de jeunes gens levés en masse en Alsace, dont la généralité n'est pas portée pour les Français ; mais leurs forces varient journellement, selon la désertion ou leur remplacement.

Dans la même étendue du pays, il y a environ 50 gardarmes, tous mauvais garnements.

Rengguer, de retour de Montbéliard, est arrivé le 27 du courant à Saignelégier, joindre à ses autres crimes,

encore celui du sacrilège, en s'emparant des calices, ciboires, etc., d'argent, des crucifix et chandeliers de laiton, détruisant et brûlant les autels, images, croix, drapeaux, etc., qui étaient en dedans et dehors de l'église, sur les chemins, etc., en y ajoutant : « *Il n'y a point d'autre Dieu que la liberté, l'égalité et la raison.* » Ce sont des gendarmes qu'il avait avec lui qui ont commis ces forfaits (*) : les troupes n'ont absolument pas voulu s'en mêler, au contraire, une grande partie en a pleuré et le reste soupiré.

Dimanche passé, le 24 du courant, le curé Copin à Noirmont, qui s'est rendu si fameux dans le pays depuis le commencement de la Révolution française, s'est adressé à ses adhérents après la messe et leur a dit : « On m'en a imposé, on m'a trompé ; j'ai cru qu'il ne s'agissait que d'abolir les abus qui se sont glissés, tant dans la religion que dans le gouvernement, et maintenant on veut abolir entièrement tous les deux. Je vous exhorte et vous conjure de ne pas abandonner la religion chrétienne, d'où dépend votre bonheur temporel et éternel. Gardez vos anciens livres. Instruisez vos enfants dans la sainte religion. Je suis le plus malheureux vieillard ! Où dois-je me cacher ? Si je vais en Suisse, j'y serai lapidé par les émigrés. Si je reste en France, j'y serai guillotiné. Et si j'échapperais à cette dernière, je mourrai de faim, car jamais je ne suivrai l'exemple scandaleux de mes ci-devant confrères, de renier mon Dieu et son vrai culte. »

Le 29, le club de Noirmont s'est assemblé, où la plus grande partie des membres a abjuré ses erreurs, et déclaré qu'ils veulent absolument conserver leur culte et leur église, au péril de leur vie.

Les habitants de Montbéliard ont aussi déclaré qu'ils veulent volontiers accepter et observer la Constitution française, en tout ce qui concerne le civil, mais qu'ils

(*) Nous croyons que la mémoire de l'agitateur Joseph-Antoine Rengguer de la Lime doit être déchargée de ces faits. L'émissaire aura confondu Rengguer avec son fils Joseph, capitaine de la gendarmerie du Mont-Terrible. C'est cet énergumène qui, à Porrentruy et aux environs, notamment à Ste-Croix, a commis avec une brutalité sans pareille, toutes les dévastations d'églises qui avaient consterné les populations. On retrouve dans les mémoires du temps (Guélat, Nicol, Moreau) l'expression de l'indignation publique.

veulent absolument garder et conserver leur ancien culte sans y changer la moindre chose.

Maintenant, toutes les filles d'un certain âge doivent se rendre dans les hôpitaux pour y soigner les malades, dont il doit y en avoir près de 40,000 en Alsace et les pays limitrophes ; la plus grande partie affectés de maladies vénériennes.

Dans le pays d'Ajoie, on commet les plus grandes vexations et exactions sur les malheureux habitants, en les forçant d'apporter leurs denrées ou autres comestibles aux marchés, en mettant des soldats chez ceux dont les fils ou autres proches parents sont émigrés ou désertés, et encore sous d'autres titres spéciaux.

M. le bandelier m'a chargé de Vous notifier qu'il avait fait retirer les piquets qui étaient sur les frontières de la Prévôté, et à leur place, il avait substitué dans chaque village ou hameau sur lesdites frontières un surveillant, pour l'avertir en cas que les Français s'approcheraient.



Rapport de l'émissaire bernois Bischof sur l'agitation en Erguel

10 juillet 1794

Chaque homme éclairé et sans prévention et qui a observé la marche des choses, et qui connaît les ressorts cachés qu'on a fait jouer déjà depuis plusieurs années dans l'Erguel, est non seulement assuré, mais il le dit encore, que c'est le jeune *Liomin*, de Sonvillier, maire de St-Imier, qui est l'unique cause de l'insurrection présente dans ce pays, auxquels se sont encore joints quelques autres de ses créatures et parents, etc.

Ce Liomin, qui a étudié la jurisprudence, a brigué au commencement, mais déjà longtemps avant la Révolution française, la charge de maire de St-Imier, la première après le bailli en Erguel ; ensuite la Chatelainie des fiefs du Prince ; et après aussi, la charge de major du dé-

partement dans le haut Erguel, charges qui sont les plus considérables, et donnent la plus grande influence dans les affaires du pays, à ceux qui les possèdent, outre que les deux premières sont aussi lucratives que celle de bailli. Pas content d'avoir les trois premières charges dans sa patrie, il a aussi cherché à débusquer M. le bailli pour encore avoir la sienne : pour cet effet, il a employé de l'argent, la cabale, les intrigues, ses parents, ses amis, des inculpations, etc., en un mot, tout ce qu'il a pu employer pour parvenir à son but. N'ayant pas pu y réussir, il se cacha jusqu'à l'époque que le Prince nomma une Régence de l'Erguel avant son départ de Bienne, dans laquelle ni lui, ni aucun de ses parents ou créatures, n'était compris, et il souleva le pays contre son souverain légitime et son bienfaiteur particulier, et ses officiers, par ses parents, amis et adhérents, aussi pour de l'argent, des promesses, la boisson, menaces, etc., et le déclarant déchu, etc., etc., comme il conste par les imprimés que ce même Liomin, à l'aide de quelques autres rebelles, a publiés à cette époque ; mais dont le cultivateur, qui a communément l'esprit droit, juste et assez pénétrant, est d'abord revenu, a reconnu ses égarements et les suites terribles qui en résulteront immanquablement : mais la plus grande partie des horlogers et d'autres crapules, y ont persévéré ouvertement jusqu'à ce jour.

Liomin et ses complices ayant vu qu'ils ne pouvaient pas réussir après tant de tentatives infructueuses, de soulever la majeure et la plus saine partie du pays des sujets contre le souverain légitime, ils ont changé de batterie et se sont constitués en commune à Courtelary, le seul endroit de l'Erguel où il y a le plus grand nombre et les plus enragés mauvais sujets, laquelle ce Liomin, quoiqu'il n'y paraît pas publiquement, dirige pourtant. Comme plus de la moitié des bourgeois effectifs de Courtelary est restée attachée au souverain, et pour que les insurgents y aient la pluralité des suffrages, ceux-ci ont obligé plusieurs personnes de mérite et qui ont eu une influence sur leurs combourgeois, de quitter leurs maisons et de s'établir ailleurs, pour ne pas être assassinés (j'en parlerai encore plus bas) ; ensuite, ils ont convoqué tous les hommes de cette commune depuis l'âge de 16 ans ; et malgré qu'ils aient gagné quelques-uns par

des promesses et d'autres par les menaces de les tuer, et éloigné des autres, ils n'ont eu qu'une pluralité de 6 voix au-delà de la moitié des communiens présents.

C'est cette commune si bien établie, qui a osé convoquer les autres communes de l'Erguel. Comme le sujet de cette convocation est connu à LL. EE., par la circulaire publiée, je n'en ferai pas le résumé.

Aucune des autres communes du pays n'ayant envoyé des députés à celle de Courtelary (car dans celles de Sonvillier, St-Imier, Villeret et Cormoret, il n'y a plus qu'un quart ou tout au plus le tiers des communiens, et dans les autres, seulement quelques mauvais sujets qui soient portés pour les insurgents), celle-ci a résolu d'administrer les revenus et les domaines du Prince, et a ensuite invité les autres communes de faire la même chose, chacune dans sa banlieue (mais aucune de ces dernières n'a fait et ne veut faire la moindre démarche pour cela) *pour pouvoir en rendre compte à qui il appartiendra*. Pour cet effet, elle a mis en monte l'herbe du petit pré de M. le bailli, et du provenant de cette vendition, elle veut faire faucher le grand pré, et en faire conduire le foin dans la chatelainie pour pouvoir le vendre ensuite au printemps, saison où le foin se vend plus chèrement : aussi a-t-on mis en monte par portions, la récolte du jardin des légumes que le domestique de M. le bailli avait semés ou plantés. Ils ont en même temps défendu au fermier de la métairie du prince, située sur le réage de Courtelary, d'en payer la cense à quelqu'un d'autre qu'à la commune, lequel a répondu qu'il en avait déjà payé passé la moitié.

Les chefs et les plus enragés de cette commune de Courtelary sont les suivants :

David *Langel*, président ; Frédéric *Voumard*, ci-devant capitaine dans un corps franc en Prusse, secrétaire, beau-frère du maire Liomin ; Jean-Pierre *Jeanquenin*, le menuisier ; *Cunier*, de la Neuveville, ministre à Courtelary (quoiqu'il n'assiste pas à l'assemblée de la commune, il assiste au Club qui se tient à la maison d'école, et où se préparent les matières qu'on veut traiter à la commune) ; David *Bueche*, de Malleray, maître d'école (c'est un fameux, qui cherche encore à bouleverser sa patrie, qui est la Prévôté de Moutier) ; Abram *Voumard*,

cabaretier ; *Voumard*, sautier, pendant que M. le bailli demeurait à Courtelary.

Les noms des principaux rebelles dans les autres communes sont :

Liomin, maire résigné de St-Imier, chef de l'insurrection ; *Himely*, de la Neuveville ministre à St-Imier ; *La Reussille*, de Tramelan (celui qui a déjà été plusieurs fois à Porrentruy pour les insurgents) ; l'avocat *Morel*, fils de M. le ministre à Corgémont ; le ministre *Liomin*, à Péry, cousin-germain du susmentionné maire Liomin.

Cette commune de Courtelary dit qu'elle n'a aucun grief contre le Prince, comme souverain, et si l'élection du nouveau sera proclamée, N. B. si la proclamation est signée par Lui, elle le reconnaîtra ; mais lorsqu'elle sera signée par la Régence, on la déchirera et on la foulera aux pieds. Mais, tandis qu'ils veulent persuader le monde qu'ils veulent reconnaître le Prince, ils jurent publiquement la mort à l'empereur, à tous les rois, princes, à tous les gouvernements qui ne sont pas démocrates, et à tous leurs amis, fauteurs et adhérents, et ils donnent aux premiers des épithètes si infâmes, que je ne saurais en souiller ma plume ; outre cela, ils continuent d'avoir des liaisons fort étroites avec les Français et avec les clubs, dans les pays limitrophes.

Le susdit ministre Cunier, au lieu de prêcher l'Evangile et la morale chrétienne, ne prêche que l'insurrection, Les enragés de Courtelary, principalement les dessus marqués, continuent de menacer de la mort ceux de leurs combourgeois qui ne veulent pas entrer dans leurs vues, et pour faire voir qu'ils sont hommes à tenir leur parole, je dirai qu'ils ont déjà, à plusieurs reprises et dans différentes maisons, tiré des coups de feu à balles, pendant la nuit, et les ont si bien ajustés au lit ou à d'autres places où ils savaient que les personnes auxquelles ils en voulaient, avaient accoutumé d'être à ces heures-là, que si ces personnes s'y seraient trouvées, elles auraient inmanquablement péri, ce qui a obligé non seulement ces personnes, mais aussi d'autres, de chercher un asile hors de leur patrie, et cette absence leur a donné, à l'aide encore d'un autre moyen, la pluralité des suffrages, comme j'ai déjà eu l'honneur de le marquer plus haut.

Ces insurgents n'ayant absolument aucun grief contre le souverain, ils en débitent d'autant plus contre M. le bailli, auquel ils ont juré la mort, dès qu'ils le peuvent accrocher.

Les griefs sont les suivants :

1^o Que M. le bailli avait établi une chasse réservée, où personne ne pouvait chasser, quoique chaque Ergueliste jouit du droit de la chasse ;

2^o Avant que le Prince ait résolu la construction de la nouvelle route contre Neuchâtel, il en a demandé l'avis du pays, pour lequel il avait prescrit un terme. Ces ordres n'ont jamais été communiqués au pays, et M. le bailli, conjointement avec les maires, doit avoir répondu au souverain que tout l'Etat en était bien content ;

3^o Lorsqu'on a construit cette nouvelle route, les inspecteurs en ont tiré une plus grande somme que les ouvriers employés à cet ouvrage, et outre cela encore un présent considérable en argent. Ce grief est aussi contre les maires, car M. le bailli ne pouvait rien faire dans cette affaire sans eux ;

4^o Lorsqu'on a bâti une église réformée à Vienne, en Autriche, l'Erguel y a contribué pour une certaine somme, qui fut remise à M. le bailli pour la faire parvenir à sa destination. Longtemps après qu'on ne pouvait jamais voir sous différents prétextes, le reçu de cette somme, quelqu'un écrivit à Vienne, et il a reçu en réponse que jamais on n'y avait reçu de l'argent de l'Erguel pour cette église. Alors, M. le bailli doit avoir dit qu'il en avait oublié l'envoi, et ensuite, il a envoyé cette somme ;

5^o Lorsque le pays a envoyé des députés au Prince pour lui présenter quelques griefs contre M. le bailli, il leur avait ordonné de s'adresser au bailli pour qu'il les redresse et satisfasse les sujets ; mais celui-ci a trouvé le moyen de faire taire les députés de sorte qu'on n'a jamais remédié à ces griefs, etc. ;

6^o Que M. le bailli avait fait emprisonner des hommes pour des affaires de police, au lieu de les mettre à des amendes pécuniaires. — Tout le monde, excepté les insurgents, s'accorde à dire qu'il avait parfaitement bien fait : sans cela, il n'aurait jamais pu établir la moindre police dans l'Etat ;

7^o Qu'à Courtelary, il eût voulu que la commune fasse

faire un sentier de pierre à côté de la grand'route, qui y est large, afin qu'on puisse traverser le village en tout temps à pied sec ;

8° Qu'il a défendu les jeux d'hasard et tout gros jeu.

Le reste des autres griefs, au moins ceux qui sont venus à ma connaissance, est aussi frivole que les deux derniers, de sorte que je crois les pouvoir omettre.

Outre cela, tout le monde convient que M. le bailli est un juge éclairé, juste et intègre.

On voit que les n^{os} 2, 3 et 5 inculpent autant les maires et les députés du pays que M. le bailli.

Les raisons pourquoi les insurgents ne veulent pas reconnaître la Régence d'aujourd'hui, sont les suivantes :

Que M. de Kempf est un émigré, et qu'il est défendu de souffrir les émigrés dans l'Etat ;

Que M. le maire Wildermett, de Bienne, est un débauché ;

Outre les griefs déjà ci-dessus marqués contre M. le bailli Imer, ils disent encore, lorsqu'il est question de lui comme membre de la Régence, qu'il avait dépensé son bien.

On voit par ces raisons que les insurgents disent avoir contre les personnes de la Régence, pour ne pas la reconnaître, et par les voies de fait déjà exercées par eux, qu'ils voudraient eux-mêmes, ou une partie d'iceux, s'emparer des rênes du gouvernement, et ce que je viens d'avoir l'honneur de marquer ici, est encore constaté par la confiance que quelques-uns des principaux insurgents ont faite à leurs amis de l'autre parti.

Les personnes les plus éclairées, qui ont des liaisons, et qui sont capables de pénétrer les choses, s'accordent à dire que le meilleur et le plus prompt moyen de concilier les esprits des divers partis, et de remettre les affaires sur un bon pied (au moins si les insurgents sont véritablement intentionnés de rentrer dans leur devoir, et s'ils ne sont pas secrètement résolus de se donner à la France, vu les liaisons intimes qu'ils continuent d'entretenir avec les Français et leurs clubs, et qu'ils ont pris en horreur tous les gouvernements qui ne sont pas démocrates) serait, ou que le nouveau Prince vînt résider dans le pays ou à Bienne, etc. ; qu'on fasse une Constitution stable et garantie par LL. EE. de Berne, ou si le Prince ne pour-

rait pas résider dans les lieux indiqués, ou dans le voisinage, qu'il nomme une Régence purement composée par des hommes du pays qui soient agréables aux deux partis.

Comme je me suis informé quels sont ces hommes du pays qui jouissent de la confiance des deux partis, je prends la liberté de les nommer ici :

De la haute Paroisse : François-Louis Mérat, de St-Imier, un monteur de boîtes. Il était aussi égaré au commencement, et avait des liaisons intimes avec le curé du Noirmont, fort fameux dans l'histoire de la Révolution de l'Evêché ; mais il en est revenu — du moins, il passe pour tel.

De la Paroisse du milieu : Le maire Belrichard, de Courtelary, actuellement résidant à Bienne, pour des raisons déjà ci-dessus alléguées (c'est un de ceux qui étaient obligés de quitter Courtelary).

De la Paroisse du bas : Le maire de Péry — auxquels on peut encore joindre le maire Laubscher, de Perle. Ces trois derniers sont fort considérés dans le pays.

Après avoir parlé des griefs que les Erguelistes ont contre la Régence, contre M. le bailli, il faut que je marque aussi ceux que les deux partis ont contre la ville et l'Etat de Bienne ! On objecte :

1^o Que cet Etat traite les Erguelistes avec trop de hauteur et d'arrogance ;

2^o Que les bourgeois de cette ville se marient avec les plus riches filles du pays, gardent leurs métairies. et n'en veulent rien contribuer aux frais du pays ;

3^o Que les bourgeois ayant déjà tant de métairies dans l'Etat, ils en font encore journellement de nouvelles acquisition, et n'en veulent rien contribuer ;

4^o Que les mêmes exercent aussi la chasse dans l'Erguel.

Si l'Etat de Bienne ne veut pas remédier à tous ces griefs, les Erguelistes restés attachés à leur souverain veulent se donner, par rapport au militaire, à un canton du Corps helvétique — c'est ce qu'ils prétendent.

Il me reste encore à parler des griefs contre M. Schepelin, procureur général du Prince, griefs les mieux fondés de tous, et contre lesquels non seulement les Erguelistes, mais aussi tous les Etats, même tous les sujets du Prince se récrient : qu'il avait vendu les grâces

et la justice au poids de l'or, au plus offrant. Et il est sûr et certain que s'il rentre dans ses anciens emplois, le mécontentement sera général et l'on n'a pas tort. Il serait bon que le Prince en fût prévenu, afin qu'il ne remette plus la charge de procureur-général à cet homme, et par ce seul éloignement, il gagnera au commencement de son règne, le cœur, le respect et la confiance de ses peuples, et il aura certainement beaucoup de chagrins de moins, car il est constaté qu'il a autant contribué à la révolte des sujets dans l'Ajoie, que Gobel et Rengguer, mais dans un autre sens. »

Les renseignements contenus dans ce rapport sont confirmés par une série de faits. Ainsi, le 18 août 1794, les membres du Comité de la commune de Courtelary percevaient du fermier de la « métairie du milieu de Bienne » le montant de la contribution levée sur les propriétaires étrangers, ce qui provoquait de la part de la ville de Bienne de vives protestations, et l'injonction d'avoir à restituer cette perception illégale.

La commune de Sonvillier, manquant de blé, avait chargé François-Louis Bourquin, l'un des gouverneurs, et Frédéric Louis Liomin père, de négociier en Suisse, l'achat de 4 à 500 sacs de grains, et d'en obtenir la libre sortie.

Dans la procuration du 9 octobre, donnée aux délégués, les gens de Sonvillier rappellent que « de tout temps, ils ont volé sous les drapeaux helvétiques, à la défense de la patrie, et que dernièrement encore, ils ont participé à la garde de Bâle » Mais comprenant bien que malgré ces titres à la protection fédérale, il pourrait se faire qu'on ne voulût pas leur accorder le transit demandé, en les renvoyant à s'adresser à l'autorité légitime, seule compétente pour agir en leur nom, ils ajoutent : « Que si, contre attente, on renvoyait nos dits députés à la Régence, ils représenteront que c'est un établissement illégal, inconstitutionnel, que nous ne pouvons point reconnaître ; et s'ils ne pouvaient obtenir le but de leurs démarches que par l'intervention de la Régence, ils reviendraient sans avoir rempli leur commission. »

Les Biennois ne manquèrent pas de se faire appuyer par l'autorité de Leurs Excellences de Berne. La Chancellerie de Berne transmit sans retard les prétentions des

gens de Sonvillier à la Régence d'Erguel, en l'avisant que LL. EE. n'avaient pas jugé à propos d'accueillir une demande si étrangement formulée. La réponse du Conseil de Régence de l'Erguel établi à Perles (*) (Pieterlen) achève de caractériser la gravité de la situation de ce pays.

« La communication que Leurs Excellences ont daigné nous faire par leur rescrit du 21 du courant, des démarches que la Communauté de Sonvillier a faites pour obtenir le transit sur le territoire de Votre Illustre République, de grains étrangers, du renvoi qu'elle a éprouvé, et de ses motifs, nous présente une nouvelle preuve de l'attention bienveillante qu'Elles donnent à la subordination des sujets de ce pays envers leur Souverain, et de Leurs égards pour la personne de Son Altesse, à qui nous nous empressons d'en rendre compte.

« Le soin que Vos Excellences ont pris dans cette circonstance de rappeler cette Commission à ses devoirs, était d'autant mieux appliqué, que, comme nous avons l'honneur d'en informer plus amplement LL. EE. du Sénat, dans la lettre que nous prenons la liberté de lui adresser aujourd'hui, cette communauté, dirigée par les Liomin qui résident dans son sein, influence, à force d'intrigues et d'audace, les communes de St-Imier et Villeret, et entretient celle de Courtelary dans l'insurrection la plus caractérisée

« Si quelque sentiment d'honneur et de justice se trouvait encore dans le cœur de ce peuple égaré, rien sans doute, ne serait plus propre à le réveiller, que la voix sage et imposante de Vos Excellences ; mais, nous ne pouvons cesser de le répéter, il sera difficile de le tirer de l'égarement où il est plongé, aussi longtemps que ses corrupteurs auront la liberté de le travailler.

Pleins de reconnaissance pour les soins et intentions favorables de Vos Excellences en tout ce qui concerne les intérêts de S. A., l'avantage et le bonheur de ce pays nous avons l'honneur, etc.

A Perles, le 28 octobre 1794.

DE KEMPF, A. WILDERMETT, IMER.

(*) Le Conseil de Régence de l'Erguel siégea à Perles, de 1793 à l'invasion française de décembre 1797.

L'Erguel en 1797

(Extraits des Archives de l'Etat)



La situation de l'Erguel demeura précaire et incertaine de 1793 à 1797. En dernier lieu, Bienne chercha par tout moyen à accroître le territoire de sa petite république par l'annexion des pays de sa bannière. Voici à ce sujet une lettre de Sonceboz, 8 septembre 1797, adressée par les membres composant l'assemblée du Pays d'Erguel aux Magnifiques Seigneurs de Berne, en réponse à celle du gouvernement bernois du 30 août. Le 24, le chancelier Neuhaus, député de Bienne, était venu à Berne apporter verbalement les bases d'une réunion de l'Erguel à la ville de Bienne, avec priorité de cette ville, constitution aristocratique, siège du gouvernement dans la capitale du nouvel Etat.

Cette ville hésitait à pousser à cette organisation, sans l'intervention de la Confédération. Berne conseilla le 26, de faire encore un essai avec les députés d'Erguel, et de provoquer l'intervention fédérale en cas de refus. Berne offrait de se faire représenter à cette entrevue, dans l'espoir de persuader les Erguelistes que c'était le seul moyen convenable d'assurer la tranquillité de la nouvelle République et des Etats avoisinants. A cette fin, le gouvernement bernois avait adressé une lettre à chaque commune.

Les délégués s'excusent parce qu'ayant produit un plan à l'entrevue de Bienne, on avait désiré connaître l'avis de tous sur les nouvelles propositions.

L'assemblée de Sonceboz du 8 septembre a établi un Comité qui se réunira le 13 à Sonceboz, et enverra une délégation à Berne. Signé : Ferdinand Meyrat, Nicolas Küntz, J.-H. Voisin, et Ch.-Ph. Gagnebin, greffier du Pays.

Le 11 septembre, Bienne écrit à Berne pour s'excuser de ce que les Erguelistes n'avaient pas répondu.

Le *Projet de Constitution* se trouve aux pièces. On donna aux délégués pour l'assemblée du 13 des instruc-

tions écrites, portant qu'on négocierait sur la base d'une administration mixte, c'est-à-dire organisation militaire et diplomatique commune, chaque partie conservant son organisation particulière. Les 19 et 20 septembre, conférences, Le 21 septembre 1797, réunion du Comité à Sonceboz qui décide de s'adresser au Corps helvétique pour confirmer ces bases, faisant observer que si le sang de la ville de Bienne a coulé pour l'indépendance helvétique, celui des Erguelistes y a toujours été abondamment mêlé. Comme Bienne pose d'autres conditions « 14 suffrages du Comité ont décidé que puisqu'il n'y a pas moyen de s'allier avec la ville de Bienne sinon par un amalgame total, ils y consentent, à condition que la ville de Bienne n'ait pas au-delà de la moitié de la représentation dans les Conseils. Les treize autres membres ont déclaré qu'ils persistaient à ne vouloir de Conseil commun avec Bienne que seulement pour les affaires diplomatiques et militaires. »

Bienne voulait que l'Erguel se contentât du tiers, et posait diverses autres conditions pour maintenir sa suprématie. Les Seigneurs de Berne étaient invités à appuyer ces propositions. Le 22 septembre, le Comité d'Erguel écrivait au Conseil secret de Bienne pour lui demander ses dernières conditions, avant de réunir les communes pour leur soumettre la décision finale.

On avait recouru à Berne pour lui soumettre la difficulté. Voici la réponse :

« Leurs Excellences du Conseil secret de la République de Berne, constamment animées du désir de contribuer autant que possible au bonheur et à la prospérité du pays d'Erguel, ont vu avec peine que dans le moment où il leur paraît que tout le pays n'aurait dû avoir de souci plus pressant, que d'implorer d'un commun accord, la protection du Louable Corps helvétique pour le maintien de leurs liaisons et relations avec la Suisse, qui depuis des siècles, leur ont assuré la paix et le repos, que dans ce moment même, une discussion malheureuse ait eu lieu entre les communes qui composent le pays d'Erguel.

» Leurs Excellences du Conseil secret ne peuvent donner de conseil plus salutaire aux députés dudit pays, que de tâcher de se rapprocher dans ce but important

si elles ne veulent s'exposer à être abandonnées du Louable Corps helvétique et de perdre par leur propre faute, des relations qui jusqu'ici ont fait leur bonheur, et que Leurs Excellences du Conseil secret se feront toujours un vrai plaisir, en tant qu'il sera en leur pouvoir, de maintenir. »



NOTE SANS DATE (*)

Vous m'avez permis citoyen chargé d'affaires, de Vous remettre et présenter par écrit les observations sur les objets de sollicitude de la petite République de Bienne, relativement à l'Erguel, que j'ai l'honneur de faire de bouche, pour les faire parvenir et soumettre à la bienveillante appréciation du Directoire de la République française.

Je les fais précéder de l'hommage des expressions de la vive reconnaissance et gratitude, pour les assurances de bienveillance et de protection que le Directoire lui-même, et les chargés de pouvoirs de la République qui Vous ont précédé à la Légation suisse, ont donné à différentes époques, et que vous avez bien voulu me réitérer en faveur de notre petit Etat, qui, dès le commencement de la Révolution et dans les moments plus ou moins pénibles, et en s'exposant lui-même, a manifesté son dévouement et ses vœux pour la prospérité de la République française.

Ces considérations sont que la République de Bienne et de l'Erguel, pays de sa bannière, ont de toute ancienneté fait une masse politique. Le district d'Erguel, avec et par elle (malgré la juridiction civile qu'exerçait le prince-évêque de Bâle) a de tout temps appartenu comme partie intégrante, au Corps helvétique, et qu'ainsi, ils ont

(*) Cette note paraît être du chancelier de Bienne, Neuhaus, envoyé à Paris en août 1796, comme ambassadeur extraordinaire de la ville et république de Bienne, aux fins d'obtenir l'assentiment et l'appui du Directoire pour la réalisation du plan d'annexion de l'Erguel.

été envisagés et reconnus par les Puissances étrangères, notamment par la Monarchie, et depuis par la République française.

La situation topographique de l'Erguel, partie entre la première du mont Jura et partie dans la plaine de la Suisse, dont ce vallon et Bienne n'ont d'autre communication aisée, et dont ils dépendent presque entièrement pour les subsistances et les communications commerciales, présente toute séparation, si pénible qu'il s'en suivrait une ruine certaine, vu que le Département du Mont-Terrible, pays rempli de montagnes dans une étendue de 12 heures, depuis Bienne à Porrentruy, ne présente aucune espérance de pouvoir suppléer au manque de subsistances, et que les gorges et montagnes intermédiaires rendent les communications commerciales pénibles, et quelquefois en hiver impraticables. Ainsi ce pays entravé par la nature, manquant de subsistances et gêné dans l'industrie commerciale, se trouverait très malheureux et serait bientôt réduit à la misère, s'il était séparé de la Suisse, et que ses relations fussent rompues.

Une seconde considération qu'on prie le Directoire d'apprécier, c'est que Bienne, par ses liens et engagements assermentés avec les Confédérés suisses, et les Erguelistes de même, par leurs obligations et serments envers Bienne et indirectement envers le Corps helvétique, sont tellement liés à celui-ci, qu'une séparation de la Suisse serait positivement contraire à ces engagements solennels, que le vœu des Erguelistes librement exprimé de les conserver, rendent plus sacrés encore, et obtiendront aux yeux de la loyauté et de la générosité de la République française et de son Directoire, l'approbation bienveillante que le soussigné est chargé de solliciter par Votre organe, citoyen chargé d'affaires, en Vous priant de l'appuyer de Vos bons offices.



VON NEUENSTEIN

